

RAP PORT ANNUEL

**L'acériculture au Québec,
durable et prospère.**

1^{er} mars 2022
au 28 février 2023



**Producteurs
et productrices
acéricoles du Québec**

L'année 2022 en chiffres

Une industrie prospère

12 582
emplois

équivalent temps plein



1 G\$

en contribution
au PIB du Québec
et du Canada



Récolte record

211 M lb
de sirop
d'érable



Versements
aux producteurs

529,7 M\$

235 M\$
en revenus

de taxation
pour le Québec
et le Canada



Ventes
de l'agence

178,9 M lb de
sirop d'érable



Exportations canadiennes

153,05 M lb
de sirop
d'érable



Un nouvel entrepôt de la réserve
stratégique à Plessisville
capacité de

52 M lb ou de **85 000** barils
de sirop d'érable



Une production durable

Les érablières du Québec
captent chaque année

**11x plus de carbone
que celui généré
par la production
de sirop d'érable.**

Ce qui équivaut aux émissions de 220 000 voitures
ou 744 000 tonnes métriques de carbone



Les érablières du Québec abritent

**17 espèces fauniques
et 40 espèces végétales**

menacées ou vulnérables



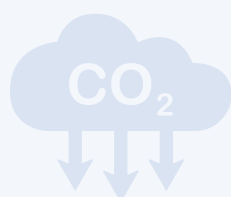
12 services écologiques

rendus par les érablières
du Québec

valeur de 1,6 G\$
par année



- Filtration des polluants
- Contrôle des insectes nuisibles
- Reproduction des végétaux
- Etc.



Premier jalon atteint:

Réduction des GES

de 16%

par rapport à 2016

Objectif de -42% sur 10 ans

Table des matières

4 Mot du président	24 Logistique d'entrepôt et gestion des stocks
8 Mot de la directrice générale	26 Finances
10 Structure organisationnelle	32 Technologies de l'information
11 Conseil d'administration	34 Mise en marché et recherche
12 Membres des comités	40 Promotion et développement des marchés
13 Équipe de direction	44 Service aux producteurs et contingentement
14 Direction générale	46 Règlementation
16 Communications corporatives	49 Syndicats acéricoles régionaux

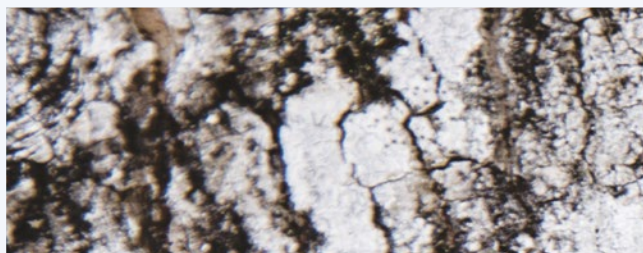
Mot du président



LUC GOULET
Président

Mon mandat de président des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) a débuté en mai 2022, alors que j'ai eu l'honneur d'avoir la confiance des délégués lors de l'assemblée générale annuelle de notre organisation. C'est avec un mélange de fierté et d'humilité que j'ai pris le flambeau de la représentation des acériculteurs et acéricultrices du Québec. Presqu'un an plus tard, j'ai pu constater à quel point nous avons une grande organisation, forte d'une communauté solidaire, combative et passionnée.

Mon arrivée à la présidence des PPAQ signifie le départ de Serge Beaulieu, un homme d'engagement et de passion. Après 32 ans d'implication syndicale, dont 14 ans à la présidence des PPAQ, Serge a pris une retraite bien méritée. Je voulais prendre le temps, dans notre rapport annuel, de souligner son apport important dans la mise en marché collective du sirop d'érable. Serge, l'ensemble des producteurs et productrices acéricoles du Québec te remercient pour ta disponibilité et ta grande écoute.

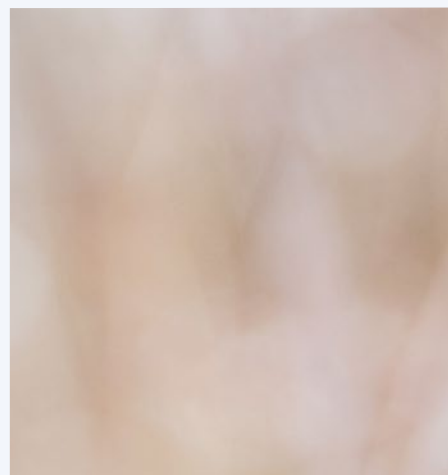


Négociation de la convention 2023-2024

Le premier grand dossier qui nous a occupés au moment de mon arrivée à la présidence des PPAQ est assurément la négociation de la nouvelle convention de mise en marché du sirop d'érable pour les années 2023 et 2024. Dès lors, j'ai lancé une consultation auprès des membres et j'ai mis à contribution tous les administrateurs pour préparer les demandes des PPAQ. L'équipe de la permanence a aussi été sollicitée pour faire des analyses économiques et d'impacts et préparer nos argumentaires.

Entre juin et décembre 2022, l'équipe de négociation des PPAQ et celle du conseil de l'industrie de l'érable (CIE) se sont rencontrées à neuf reprises. Nous étions très bien préparés, fort d'une étude sur les coûts de production en acériculture réalisée en 2021 et mise à jour pour refléter l'augmenter du coût des entrants en 2022. Le conseil d'administration des PPAQ a été consulté à toutes les étapes du processus de négociation. Notre assemblée générale semi-annuelle de novembre 2022 a aussi été l'occasion de faire le point avec l'ensemble des délégués des PPAQ sur l'état des négociations.

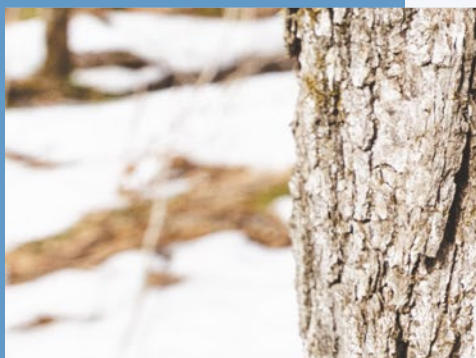
Je suis très fier du travail accompli pour les producteurs et productrices acéricoles. La nouvelle convention de mise en marché du sirop d'érable, négociée avec les acheteurs autorisés, nous permet d'augmenter les prix du sirop d'érable en vrac de 0,20\$ la livre pour 2023 et de 0,09\$ la livre pour 2024. Nous devions maintenir l'équilibre entre une augmentation de prix rendue nécessaire par la hausse du coût de production et le besoin de garder notre produit abordable pour les consommateurs québécois et canadiens, mais aussi sur les marchés internationaux. Cette hausse, d'environ 10% par rapport à 2022, permettra aux acériculteurs et acéricultrices du Québec de mieux composer avec l'inflation des dernières années.



Terres publiques

Depuis plus de deux ans, les PPAQ sont très actifs pour la protection des érables en forêts publiques. Après plusieurs mois de pression politique et médiatique, le ministre des Forêts, Pierre Dufour, est venu à notre assemblée générale annuelle en mai 2022 pour annoncer une consultation sur le projet d'un Plan directeur ministériel sur le développement de l'acériculture en forêt publique. Les PPAQ ont participé à cette consultation et les acériculteurs et acéricultrices ont aussi été nombreux à envoyer des commentaires dans le sens de nos demandes. Nous avons également été proactifs pendant la campagne électorale québécoise. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de questionner chacun des chefs des partis politiques sur le sujet et d'obtenir du même coup les engagements fermes du Parti libéral, de Québec solidaire, du Parti Québécois et du Parti conservateur sur nos demandes. Les syndicats régionaux des PPAQ ont aussi interpellé le milieu municipal pour obtenir des appuis. Près de 300 municipalités et 20 MRC ont décidé de nous soutenir dans nos requêtes.

Les relations entre les PPAQ et le ministère des Forêts se sont grandement améliorées dans la dernière année. Notre union a été très présente dans les médias québécois pour faire valoir ses revendications, notamment pour la protection de 200 000 hectares de forêt publique pour le développement acéricole des 60 prochaines années. Avec le dépôt du Plan directeur gouvernemental pour le développement de l'acériculture en forêt publique en avril 2023, qui donne une intention claire du gouvernement en faveur de la production acéricole, nous avons encore beaucoup de travail à faire dans les régions pour déterminer les potentiels acéricoles à prioriser à court, moyen et long termes.



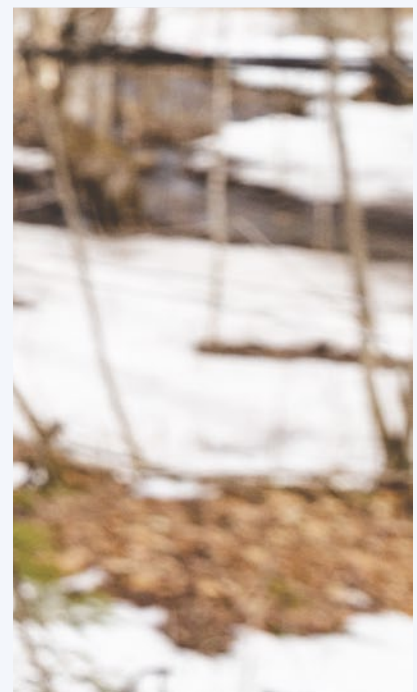
Vie syndicale

Dans la dernière année, l'équipe du conseil d'administration des PPAQ n'a pas chômé! Les administrateurs des PPAQ ont assisté à 25 rencontres, en plus des diverses réunions des comités sectoriels. Les nouveaux outils de télécommunication, adoptés depuis quelques années maintenant, sont couramment utilisés pour faciliter les rencontres, les consultations et la prise de décision.

En 2022, nous avons pu renouer définitivement avec les assemblées générales en présentiel et ouvertes aux producteurs acéricoles. Il en fut de même pour les tournées des régions de l'automne 2022 et de l'hiver 2023. J'ai été très heureux de poursuivre cette tradition. Aller à la rencontre des producteurs et discuter de leurs préoccupations est une partie de mon travail que je prends à cœur.

Je veux prendre le temps de remercier l'ensemble des acériculteurs et acéricultrices impliqués dans notre grande organisation. Nos douze syndicats régionaux ne seraient pas aussi dynamiques sans l'apport des hommes et des femmes qui s'y impliquent tout au long de l'année. Nos assemblées générales ne seraient pas aussi colorées sans la participation de nos délégués et producteurs. Le conseil d'administration des PPAQ ne serait pas aussi actif sans l'implication des présidents de nos syndicats régionaux. Merci à vous tous pour le temps investi dans la mise en marché collective du sirop d'érable!

Je me dois également de souligner tout le travail fait par l'équipe de la permanence des PPAQ. C'est grâce à nos employés dévoués que les PPAQ arrivent à accomplir autant d'activités. Dans la dernière année, la direction générale des PPAQ a changé dans la continuité puisque nous avons nommé Mme Isabelle Lapointe, qui occupait le poste de directrice générale adjointe. Après plusieurs années de service à l'Union des producteurs agricoles (UPA) et dans d'autres syndicats de spécialité, notamment comme directeur général des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec, M. Simon Doré-Ouellet est venu compléter l'équipe au poste de directeur général adjoint. Avec leurs compétences et leurs expertises, les PPAQ sont entre de bonnes mains!



Mot de la directrice générale



ISABELLE LAPOINTE
Directrice générale

Le début de l'année 2022 a été marqué par la confiance des producteurs et productrices à élire du sang neuf à la tête des PPAQ. Coup sur coup, la direction générale, la direction générale adjointe et la présidence de notre organisation ont été confiées à de nouvelles personnes. Avec Luc Goulet, notre président, et Simon Doré-Ouellet, qui m'accompagne à la direction générale, nous formons un trio soudé et dédié à faire avancer les intérêts de l'acériculture et de ses artisans. Des forces fraîches pour mener à bien les dossiers de notre organisation.

Les forêts publiques ont été à l'avant-scène en 2022. Ce dossier prioritaire a nécessité de multiples rencontres avec nos partenaires afin de permettre l'arrimage des pratiques et l'avancement de nos demandes. Le tout se concrétisera en 2023 par le dépôt du Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique et le plan d'action qui l'accompagne. La production acéricole doit pouvoir se projeter avec confiance dans l'avenir pour continuer à participer au développement durable de nos régions. On ne peut se priver d'une industrie qui représente 12 500 emplois équivalents temps plein, des retombées économiques de plus d'un milliard de dollars et des services écologiques de près de deux milliards de dollars. Et c'est sans compter le poumon que sont les érablières. La captation de carbone par les érables en production équivaut à la quantité de gaz à effet de serre (GES) générée par 744 000 voitures au Québec chaque année.

L'engagement des producteurs et des productrices acéricoles pour l'environnement ne date pas d'hier. Depuis plusieurs années, des efforts sont consentis pour réduire les émissions de GES, mais aussi pour mieux documenter les bienfaits que procurent les érables pour le climat et l'écologie. Ceux-ci donnent des résultats. En novembre, lors de l'assemblée semi-annuelle des PPAQ, nous avons pu dévoiler l'atteinte d'un premier jalon de réduction des émissions de notre industrie de 16% au niveau de 2018, et ce, un an plus tôt que prévu! Les producteurs et productrices ont confirmé leur leadership en se dotant d'une nouvelle cible de diminution de l'empreinte carbone de la production de sirop d'érable de 42% à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2020. Une cible atteignable et basée sur la science qui pourra s'appuyer sur l'avancée des technologies et la reconnaissance de l'importance du jardinage de nos forêts.

Dame Nature fut très généreuse en 2022. Les acériculteurs et les acéricultrices du Québec ont eu une production record de sirop d'érable avec 211 millions de livres et un rendement moyen de 4,26 livres de sirop d'érable par entaille. Après des chiffres plutôt modestes en 2021, cette récolte sans précédent était non seulement bienvenue pour soutenir l'augmentation de la demande mondiale de sirop d'érable des dernières années, mais également pour démontrer une nouvelle fois l'importance de notre industrie pour les régions.

Le niveau de vente de sirop d'érable est resté stable en 2022 comparativement aux ventes de 2021. Entre 2018 et 2022, les ventes de sirop d'érable ont connu une croissance phénoménale, passant de 114 millions de livres à plus de 178 millions de livres. Une augmentation de 56%!

Toujours pour 2022, les exportations canadiennes des produits d'érable se sont chiffrées à 153,1 millions de livres, en légère baisse par rapport à 2021, mais plus élevées qu'en 2020. En quatre ans, les exportations de sirop d'érable sont passées de 106,4 à 153,1 millions de livres. On peut être fiers de tout le travail réalisé par les PPAQ et par l'industrie acéricole dans le développement des marchés mondiaux où nos produits rayonnent de plus en plus!

La production record de 211 millions de livres de sirop d'érable a aussi mis une forte pression sur le système de classement. Sa révision est toujours plus nécessaire alors que nous pouvons entrevoir de nouvelles récoltes historiques au rythme de la progression de l'industrie. En 2022, un comité regroupant toutes les personnes impliquées dans le classement a été créé à l'initiative des PPAQ pour réfléchir aux améliorations à apporter. De plus, l'an dernier, c'est l'ensemble des parties prenantes qui ont été consultées, des producteurs acéricoles aux acheteurs autorisés, en passant par les inspecteurs et classeurs. Les travaux d'amélioration du système se poursuivront en 2023. Le Québec est le seul endroit au monde où le sirop d'érable est systématiquement goûté et analysé pour en assurer la qualité. Cette particularité fait notre force et nous devons demeurer vigilants afin qu'elle puisse continuer de l'être dans les prochaines années.

Innover, faire les choses différemment, c'est cette approche que nous avons adoptée pour appliquer la nouvelle méthode de calcul pour l'ajustement de contingent en 2022. Nos équipes du Service aux producteurs et contingentement ont consenti des efforts importants pour répondre aux demandes des producteurs et des productrices. Une autre avancée: le développement informatique. Malgré une cyberattaque en août, qui a confirmé l'importance pour les PPAQ de se doter d'une infrastructure sécuritaire et qui leur est propre, le travail se poursuit pour que les plateformes et outils technologiques de nos services répondent toujours mieux aux besoins des entreprises acéricoles.

Voilà une autre année qui se conclut pour la permanence des Producteurs et productrices acéricoles du Québec. Encore une fois, l'ensemble des professionnels, sous la supervision de mon incroyable équipe de direction, ont mis leurs connaissances et leur savoir-faire au service des artisans du sirop d'érable et de la filière acéricole québécoise. D'un contexte difficile, imposé par la situation sanitaire, à un retour au travail sous forme hybride en alternance entre présence au bureau et télétravail, leur dévouement pour le syndicalisme agricole et le monde de l'érable fait la différence jour après jour.

Structure organisationnelle

13 300 producteurs et productrices acéricoles

12

syndicats régionaux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conseil exécutif

Conseil d'administration —————> Permanence

Conseil de direction

SYNDICATS AFFILIÉS

Appalaches • Beauce • Lotbinière
Bas-Saint-Laurent • Gaspésie
Beauce
Centre-du-Québec
Côte-du-Sud
Estrie
Lanaudière
Mauricie
Montérégie-Est
Montérégie-Ouest
Outaouais-Laurentides
Québec • Rive-Nord

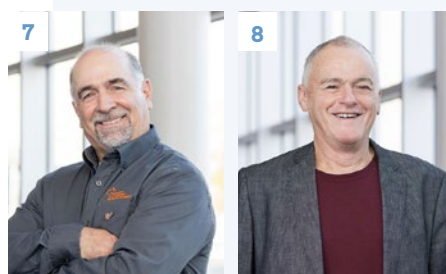
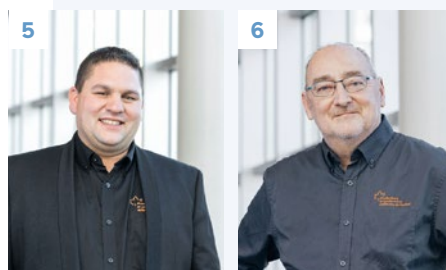
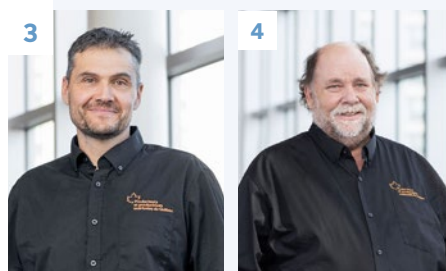
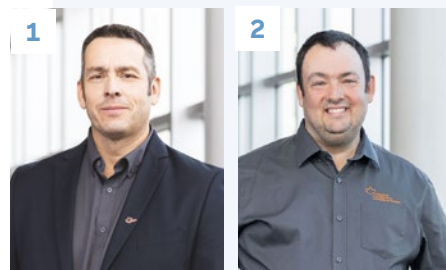
COMITÉS DE TRAVAIL

Aviseur de l'industrie canadienne de l'érable
Boissons alcoolisées à l'érable
Classement et qualité
Communications corporatives
Contingentement
Développement durable
Finances
Mise en marché
PPAQ-CIE
Promotion
Représentants acéricoles des tables locales GIRT
Ressources humaines
Table stratégique sur l'acériculture
Ventes pas intermédiaires

Conseil d'administration

- 1** **Président**
Luc Goulet
- 2** **1^{er} vice-président**
Éric Bouchard
Mauricie
- 3** **2^e vice-président**
Justin Plourde
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie
- 4** **Membre de l'exécutif**
David Hall
Montérégie-Est
- 5** **Membre de l'exécutif**
Francis Roy
Beauce

- 6** **Administrateur**
François Béliveau
Montérégie-Ouest
- 7** **Administrateur**
Guy Breault
Lanaudière
- 8** **Administrateur**
Normand Foisy
Outaouais-Laurentides
- 9** **Administrateur**
Dany Fortier
Centre-du-Québec
- 10** **Administrateur**
Alain Gauthier
Québec — Rive-Nord
- 11** **Administrateur**
Martin Guay
Côte-du-Sud
- 12** **Administrateur**
Jonathan Blais
Estrie
- 13** **Administrateur**
Francis Lessard
Appalaches — Beauce — Lotbinière



Membres des comités

LÉGENDE

Employés des PPAQ

Administrateurs des PPAQ

Membres à l'extérieur du C. A. des PPAQ

Comité adviseur de l'industrie canadienne de l'érable

Isabelle Lapointe
Mylène Denicolai

Luc Goulet

David Hall

Brian Allaway (Maple Producers Association of Nova Scotia)

Nadine Beloin (Agriculture et Agroalimentaire Canada)

Ray Bonenberg (Ontario Maple Syrup Producers' Association)

Chad Jakeman

(Jakeman's Maple Products)

Jean-François Laplante

(Association acéricole du Nouveau-Brunswick)

Francis Lavoie

(The Maple Treat Corporation)

Jean-Marc Lavoie (CIE)

Louise Poitras (Association acéricole du Nouveau-Brunswick)

François Sylvestre

(Citadelle, coopérative de producteurs de sirop d'érable)

Louis Turenne (Decacer –

The Maple Treat Corporation)

Comité sur les boissons alcoolisées à l'érable

Guillaume Provost
Dan Plamadeala

Luc Goulet

Éric Bouchard

Nicolas Baron (Domaine du Cap)

Janick Choquette (Vinerie du Kildare)

Nathalie Decaigny (Domaine Acer)

Alicia Goodhue (Ferme Jocka)

Vallier Robert (Domaine Acer)

Hugo Veilleux (La Maison Rupicole)

Stéphanie Viger (Domaine des Coulées)

Comité sur le classement et la qualité

Simon Doré-Ouellet
Guillaume Provost

Simon Forest

Élodie Nadeau

Dan Plamadeala

Luc Goulet

Alain Gauthier

Justin Plourde

Alan Bryson

Comité communications corporatives

Isabelle Lapointe
Simon Doré-Ouellet

Joël Vaudeville

Mathieu Oligny

Francis Roy (président du comité)

François Béliveau

Normand Foisy

Justin Plourde

Comité contingentement

Simon Doré-Ouellet
Pascale Grothé

Sylvain Bernier

Linda Chhoa

Éric Bouchard (président du comité)

Guy Breault

Francis Lessard

Justin Plourde

Francis Roy

Comité Convention PPAQ-CIE

Isabelle Lapointe
Simon Doré-Ouellet
Guillaume Provost (invité)

Luc Goulet

Éric Bouchard

Justin Plourde

Sylvain Lalli (CIE)

Rick Lavergne (CIE)

Jean-Marc Lavoie (CIE)

Louis Turenne (CIE)

Comité développement durable (GES)

Simon Doré-Ouellet

Julie Barbeau

Luc Goulet

Guy Breault

Dany Fortier

Comité des finances

Isabelle Lapointe
Antonio Nappi

Luc Goulet

Normand Foisy

(président du comité)

Dany Fortier

Martin Guay

David Hall

Comité de mise en marché

Isabelle Lapointe
Simon Doré-Ouellet

Guillaume Provost

Luc Goulet

Éric Bouchard

Normand Foisy

David Hall

Justin Plourde

Serge Valiquette (Comité biologique)

Comité de promotion

Isabelle Lapointe
Mylène Denicolai

Luc Goulet

François Béliveau

(président du comité)

Jonathan Blais

Normand Foisy

Alain Gauthier

Vallier Robert (Domaine Acer)

Comité des représentants acéricoles des tables locales GIRT

Isabelle Lapointe
Mathieu Oligny

Luc Goulet

Alain Gauthier

Mario Belisle

Marie Brousseau

Alan Bryson

Steve Cadorette

Claude Fecteau

Andrée Gagnon

Daniel Gagnon

Yan Gaudet

Paul-Eugène Grenon

Pierrot Jolin

Marcel Lacasse

Roberto Landry

Yvon Marcoux

Steve Paris

Mathieu Toupin

Jacques J. Tremblay

Serge Valiquette

Comité des ressources humaines

Isabelle Lapointe

Luc Goulet

Éric Bouchard

Justin Plourde

Comité ventes par intermédiaires

Simon Doré-Ouellet

Pascale Grothé

Sylvain Bernier

Luc Goulet

Éric Bouchard

Guy Breault

Pierre Cormier

(Érablière Le Murmure du Printemps inc.)

Jean-François Doyon

(Les Sucrieries Beauvillage)

Lynne Girard (Érablière Caséal)

Judith Jetté

(Les Sucrieries Jetté SENC)

Chantal Ouimet (L'Hermine SENC)

Charles Perreault

(Érablière Perreault inc.)

Table stratégique sur l'acériculture (MAPAQ-MFFP-PPAQ)

Isabelle Lapointe

Luc Goulet

Éric Bouchard

Justin Plourde

Nicolas-Pascal Côté (MFFP)

Johanne Gauthier (MFFP)

Marie-Ève Godbout (MFFP)

Éric Guillemette (MAPAQ)

Antoine Lajeunesse (MFFP)

Geneviève Masse (MAPAQ)

Alain Sénéchal (MFFP)

Lucie Ste-Croix (MFFP)

Jacques J. Tremblay (PPAQ)

Mélanie Turgeon (MFFP)

Responsables de dossiers:

Commanderie de l'érable:

Luc Goulet

Eau d'érable: Normand Foisy

Terres publiques: Justin Plourde

Équipe de direction

1 Isabelle Lapointe

Directrice générale

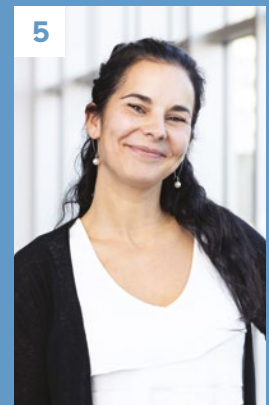


2 Simon Doré-Ouellet

Directeur général adjoint

3 Réjeanne Alain

Directrice adjointe
Technologies de l'information



4 Sylvain Bernier

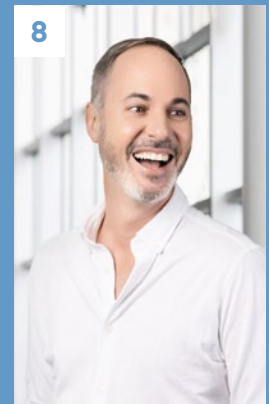
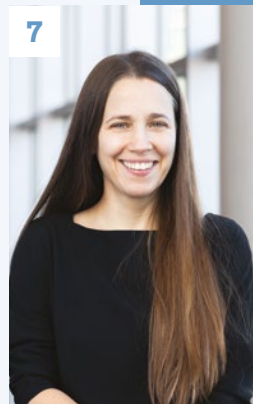
Coordonnateur
Règlementation

5 Mylène Denicolai

Directrice
Promotion et développement des marchés

6 Kevin Gauthier

Directeur d'usine
Logistique d'entrepôt et gestion des stocks



7 Pascale Grothé

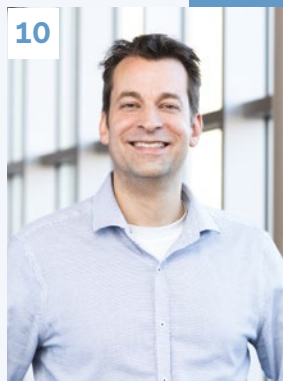
Directrice adjointe
Service aux producteurs et contingentement

8 David Marino

Directeur adjoint
Promotion et développement des marchés

9 Antonio Nappi

Chef comptable



10 Guillaume Provost

Directeur
Mise en marché et recherche

11 Joël Vaudeville

Directeur
Communications corporatives

DIRECTION GÉNÉRALE



Équipe

ISABELLE LAPOINTE
Directrice générale

SIMON DORÉ-OUELLET
Directeur général adjoint

ISABELLE LACHANCE
Secrétaire de direction

Assemblées générales

L'assemblée générale annuelle (AGA) des PPAQ a eu lieu le 25 mai 2022. Cette rencontre à Drummondville fut l'occasion de renouer avec la formule en présentiel, ouverte aux producteurs et productrices qui souhaitent y participer. Pour la première fois en deux ans, plus de 220 acériculteurs et acéricultrices ont pu prendre part aux discussions en personne. Lors de cette assemblée, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne, ainsi que l'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, se sont adressés aux participants. De plus, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé aux délégués et producteurs acéricoles présents le lancement de la consultation publique sur le Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique. Finalement, lors de l'AGA, un nouveau président a été élu alors que M. Luc Goulet a succédé à M. Serge Beaulieu.

Le 10 novembre 2022, les PPAQ tenaient leur assemblée générale semi-annuelle, à Lévis. La veille, les délégués ont tenu une journée de réflexion sur certains enjeux de la mise en marché collective du sirop d'érable. De plus, le 9 novembre 2022, les PPAQ ont rendu hommage à leur ancien président, M. Serge Beaulieu. Il a d'abord reçu le prix Hommage Gilles-Gauvreau, puis un gala acéricole en son honneur fut organisé en présence de délégués, de producteurs, d'invités et de sa famille. À cette occasion, la création de la bourse Serge Beaulieu pour la relève acéricole a été annoncée.

Conseil exécutif

En 2022, le conseil exécutif (C. E.) des PPAQ était composé du président de l'organisation, M. Luc Goulet, du premier vice-président, M. Éric Bouchard, du deuxième vice-président, M. Justin Plourde, ainsi que de deux administrateurs, MM. Francis Roy et David Hall. M. Hall s'est joint au conseil exécutif en juin 2022. Le C.E. des PPAQ s'est réuni à six reprises au courant de l'année pour discuter de dossiers administratifs et opérationnels ainsi que des orientations prises par le conseil d'administration. Les rencontres ont parfois été en présentiel et parfois en virtuel, selon les besoins et les disponibilités des membres.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration des PPAQ s'est réuni 25 fois en 2022, en présentiel et en virtuel. À partir de juin 2022, c'est Luc Goulet qui a pris la présidence des PPAQ et dirigé le travail des administrateurs de l'organisation. Administrateur des PPAQ depuis 2014 et premier vice-président de 2016 à 2022, M. Goulet a fait son entrée à la présidence des PPAQ dans la continuité. En plus du président élu lors de l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration est composé des présidents des douze syndicats régionaux acéricoles. M. Martin Guay s'est joint au conseil d'administration des PPAQ en juin 2022 pour devenir le représentant des Producteurs et productrices acéricoles de la Côte-du-Sud.

Le conseil d'administration fut saisi de plusieurs dossiers d'importance, notamment la négociation de la Convention de mise en marché du sirop d'érable, le développement de l'acériculture en terres publiques et la refonte du système de classement de la production acéricole.

Comités des PPAQ

En 2022, les PPAQ ont tenu plusieurs dizaines de rencontres de divers comités formés d'administrateurs, d'acériculteurs et d'employés des PPAQ.

Voici les principaux comités ainsi que leur nombre de rencontres au courant de l'année:

- Le comité aviseur de l'industrie canadienne de l'érable: **2 fois**;
- Le comité contingentement: **6 fois**;
- Le comité de promotion: **4 fois**;
- Le comité des communications corporatives: **3 fois**;
- Le comité des finances: **4 fois**;
- Le comité des représentants acéricoles des tables locales GIRT: **4 fois**;
- Le comité PPAQ-CIE: **12 fois**;
- Le comité sur la mise en marché: **1 fois**;
- Le comité sur les boissons alcoolisées à l'érable: **1 fois**;
- Le comité sur les ventes par intermédiaires (VDI): **1 fois**;
- Le comité sur le classement et la qualité: **3 fois**.

COMMUNI CATIONS CORPO RATIVES



Équipe

JOËL VAUDEVILLE

Directeur

CAROLINE CYR

Conseillère en communication

JULIE-ANNE GUIDI

Agente de coordination
aux communications

ALEXANDRE MARTEL

Agent de coordination
aux communications

MATHIEU OLIGNY

Conseiller à la vie syndicale

ISABELLE PLANTE

Agente à la gestion
documentaire

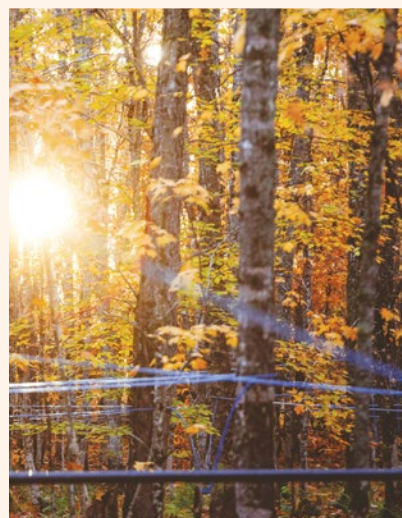
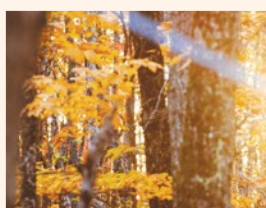
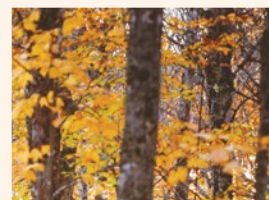
PRISCILA RODRIGUEZ-RAMIREZ

Technicienne à la gestion
documentaire

Un travail d'arrière-scène pour mettre les producteurs et productrices acéricoles au premier plan

Encore cette année, les professionnels qui composent l'équipe des communications corporatives ont été au rendez-vous pour accompagner les producteurs et les productrices acéricoles dans les grands changements qu'a connus la filière, notamment à la sortie de la pandémie de la COVID-19. Qu'il s'agisse de la nouvelle convention de mise en marché, des négociations entourant l'augmentation de la production acéricole en forêt publique ou encore de tenir à jour les producteurs et les productrices sur l'évolution du monde acéricole, leur savoir-faire et savoir-être ont fait la différence. Leur travail d'arrière-scène permet aussi de tenir des événements appréciés et de faire valoir l'expertise et la contribution des acériculteurs et acéricultrices d'ici.

Sollicitée par les médias et soucieuse de faire rayonner l'industrie de l'érable, l'équipe des communications corporatives a adopté différentes stratégies pour présenter sous son meilleur jour la production acéricole. À la suite de l'émission des sept millions d'entailles en 2021, elle a participé à l'intégration des nouvelles cohortes d'acériculteurs et d'acéricultrices au modèle de la mise en marché collective. Toujours, les communications corporatives s'emploient à adopter les bonnes stratégies pour contribuer à l'atteinte des objectifs des différents services. Leur rôle-conseil en matière de relations gouvernementales et de relations publiques occupe également une bonne partie de leurs tâches.



Merci pour tout, Serge Beaulieu !

Un géant de l'acériculture a pris sa retraite des PPAQ. Sans renoncer à sa passion pour la production de sirop d'érable, monsieur Serge Beaulieu, président de notre organisation de 2007 à 2022, a tiré sa révérence lors de l'assemblée générale annuelle, tournant la page sur plus de 30 ans de syndicalisme agricole.

Pour célébrer l'importante contribution de M. Beaulieu, les PPAQ ont annoncé la création de la bourse Serge Beaulieu pour la relève acéricole d'une valeur de 2500\$ à l'occasion d'un gala organisé par l'équipe des communications corporatives en marge de l'assemblée semi-annuelle. Celui qui est également récipiendaire du prix Hommage Gilles-Gauvreau 2022 verra désormais son nom accolé aux mérites de la relève acéricole. L'identité du premier boursier sera dévoilée à l'automne 2023. Cette initiative a notamment été rendue possible grâce à la collaboration de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ).



Top 5 des publications Facebook

Protégeons

200 000 hectares de forêt publique

8 septembre 2022

40 932 personnes touchées

1

Nouveau record de production: 211 millions de livres de sirop d'érable

10 juin 2022

39 726 personnes touchées

2

40 000 entailles pour la relève

27 juillet 2022

36 084 personnes touchées

3

Vos barils voyagent

25 avril 2022

32 602 personnes touchées

4

La construction du nouvel entrepôt de la réserve stratégique

24 novembre 2022

30 349 personnes touchées

5

**Décembre
2020**

Les PPAQ réagissent défavorablement au dévoilement de la Stratégie nationale de production de bois, qui omet l'acériculture en forêt publique.

**Février
2021**

Les PPAQ présentent leurs demandes pour la préservation du potentiel acéricole en forêt publique et l'ajout de 36 millions d'entailles à court, moyen et long termes.

**Août
2021**

Les PPAQ démontrent les impacts négatifs de la Stratégie nationale de production de bois sur le potentiel acéricole en forêt publique.

**Novembre
2021**

Les PPAQ obtiennent l'engagement du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Pierre Dufour, de créer un Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique.

**Mai
2022**

Les PPAQ reçoivent le ministre Pierre Dufour lors de leur AGA pour l'annonce d'une consultation publique sur le projet de Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique.

**Juillet
2022**

Les PPAQ participent à la consultation publique sur le Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique et réitèrent leurs demandes.

**Août
2022**

Les PPAQ dévoilent des études exclusives sur la contribution de l'acériculture à l'économie et la comparaison des retombées économiques entre la production acéricole et la récolte de feuillus durs.

**Octobre
2022**

Les PPAQ font pression sur les formations politiques pendant la campagne électorale québécoise et obtiennent l'appui du Parti libéral du Québec, de Québec solidaire, du Parti québécois et du Parti conservateur du Québec.

**Février
2023**

Les PPAQ obtiennent l'appui de près de 300 municipalités et 20 municipalités régionales de comté (MRC).

Acériculture en forêt publique: une campagne de communication efficace

Au courant de l'année 2022, l'équipe des communications corporatives a multiplié les initiatives pour faire valoir l'importance économique, environnementale et culturelle de la production acéricole afin de convaincre le gouvernement d'accorder des superficies supplémentaires pour l'acériculture en forêt publique. Notamment, elle a diffusé six communiqués de presse sur le sujet, qui ont engendré des dizaines de retombées médiatiques, elle a créé des contenus infographiques et des vidéos ainsi que mis en valeur de nouvelles études démontrant la contribution de l'acériculture en matière d'emplois, de PIB et de revenus gouvernementaux.

Pour accompagner la croissance de la demande des produits d'érable, les PPAQ réclament que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts protège 200 000 hectares sur les 60 prochaines années afin de préserver le potentiel acéricole québécois à court, moyen et long termes.

Top 5 des pages les plus visitées avec le nombre de visites par page

- 1 – Production du sirop d'érable (16 629)
- 2 – Actualité/prix du sirop d'érable en vrac en 2022 (13 354)
- 3 – Contingent/relève acéricole (12 141)
- 4 – Nous joindre (11 365)
- 5 – Vente de sirop d'érable (7 883)

522 410
pages consultées

292 950 visites
d'une durée moyenne de
2 min

4 527
visites sur la
section Médias

Les producteurs et productrices acéricoles confirment leur rôle de leaders dans la lutte contre les changements climatiques

En collaboration avec le Service de la promotion et du développement des marchés, l'équipe des communications corporatives a valorisé les impacts positifs de l'acériculture sur l'environnement et l'engagement des PPAQ dans la lutte contre les changements climatiques. Une nouvelle section dédiée au développement durable a été ajoutée au site Web de l'organisation et du matériel didactique a été produit, notamment pour informer la population et les producteurs et productrices acéricoles de l'adoption d'une nouvelle cible de réduction des gaz à effet de serre dans la production de sirop d'érable. Après avoir atteint un premier jalon de réduction de ceux-ci de 16%, les PPAQ ont confirmé leur leadership en visant une diminution de 42% de leur bilan carbone au niveau de 2020 à l'horizon 2030.

PPAQ.ca : première ligne d'une information de qualité

Véritable référence en matière d'acériculture, le site Web corporatif est une vitrine pour tous ceux qui veulent en savoir plus sur le large monde du sirop d'érable et sa production québécoise. En 2022, le site Web a reçu 292 950 visites, d'une durée moyenne de 2 minutes chacune.

La boutique en ligne, quant à elle, permet aux amoureux de l'érable de porter les couleurs d'Érable du Québec en plus d'afficher leur appartenance à la famille des PPAQ. Celle-ci a reçu la visite de 8386 internautes qui ont commandé 5491 articles promotionnels pour une valeur de 36 693 dollars. Dans un souci de renouveler son offre, la boutique a ajouté de nouveaux articles comme les cotons ouatés Doux printemps et les tasses Gardiens de la forêt.



Un lancement de saison acéricole sous le signe de la durabilité et de la prospérité

C'est avec le slogan «L'acériculture au Québec, durable et prospère» que les PPAQ ont donné le coup d'envoi de la saison des sucres 2023 à l'intérieur de leur nouvel entrepôt de Plessisville. Faisant d'une pierre deux coups, les PPAQ ont profité du traditionnel lancement de saison pour inaugurer le nouvel entrepôt de la réserve stratégique de sirop d'érable à Plessisville, en compagnie de plusieurs médias, producteurs et membres de l'équipe féminine de hockey la Force de Montréal.

Pour l'occasion, le geste symbolique de l'entaillage d'un érable a été troqué par l'ouverture d'un baril de sirop d'érable de la cuvée 2022, ce qui a permis à tous de porter un toast au nouvel entrepôt et à la saison des sucres 2023.

Deuxième en importance après celui de Laurierville, ce nouveau bâtiment de 104000 pieds carrés pourra accueillir 52 millions de livres de sirop d'érable dès le printemps 2023. Avec cet ajout, la Réserve stratégique mondiale de sirop d'érable possède maintenant une capacité d'entreposage totale de 133 millions de livres de sirop d'érable, soit 216000 barils ou 53 piscines olympiques! Emmenez-en du sirop!



Les communications en chiffres

- 3 publications de la nouvelle édition du magazine InfoSirop
- 15 communiqués de presse
- 60 infolettres aux producteurs et aux productrices acéricoles
- 4 webinaires
- 41 communications hebdomadaires
- 219 publications Facebook
- 27 rencontres régionales

Commandites

Les PPAQ se font un devoir d'encourager les causes qui leur sont chères et d'accompagner leurs partenaires de l'industrie du sirop d'érable. En 2022-2023, ils ont octroyé dix commandites pour une valeur de

21 565
dollars en dons

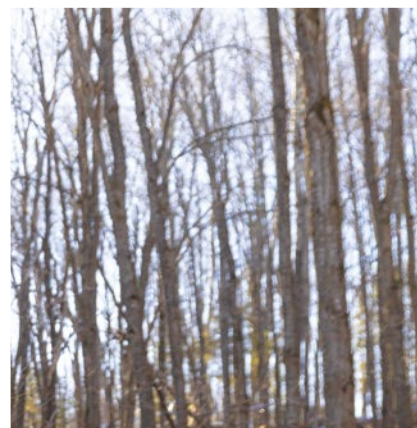
Un grand ménage pour faire de la place aux nouveaux outils de gestion documentaire

Une bonne gestion documentaire est essentielle pour toute entreprise. Si les années passent, les documents et fichiers restent et s'accumulent! La gestion des informations provenant parfois de plusieurs sources peut être une tâche exigeante. C'est pourquoi l'équipe des communications corporatives s'y consacre avec sérieux et minutie afin de permettre une recherche et une récupération plus faciles des documents, de favoriser une gestion optimisée des espaces de stockage et d'assurer la sauvegarde de données essentielles.

La transition vers l'environnement SharePoint s'est amorcée, ce qui a nécessité un grand ménage de nos répertoires. Grâce à la collaboration de chaque employé et à l'effort de tous, les dossiers se sont vus soulagés du tiers de leurs fichiers, et même parfois des deux tiers.

Une érablière près de chez nous

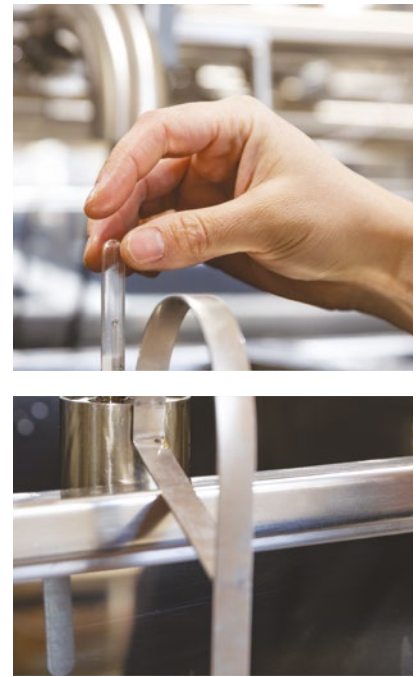
La plateforme de géolocalisation des érablières regroupe désormais 691 entreprises acéricoles. Des campagnes de promotion sur les réseaux sociaux et sur le Web ont permis de mousser l'achat local des produits d'érable et de mettre de l'avant les producteurs et productrices acéricoles d'ici. Elles ont également eu pour effet d'augmenter considérablement le trafic et le temps moyen des visites sur le site. Au total, le site Web Érable d'ici a reçu 86 912 visites pendant l'année, d'une durée moyenne de 1,23 minute chacune.



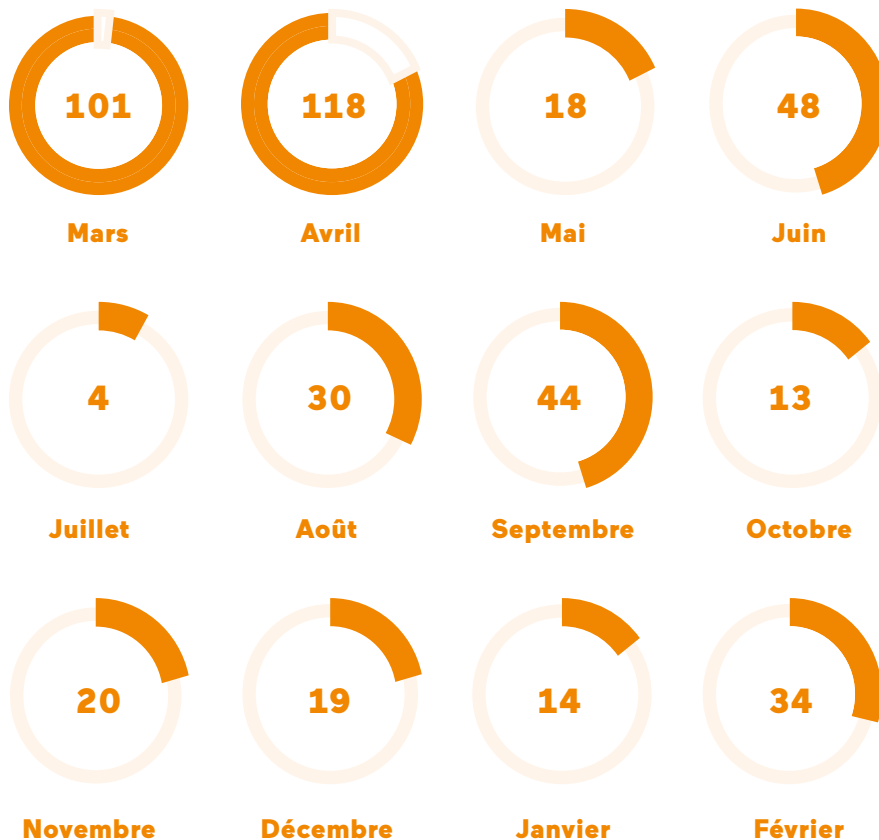
Le sirop d'érable intéresse toujours autant les médias

Dès que la première sève coule, le téléphone sonne au Service des communications corporatives. De mars à février, les PPAQ peuvent traiter des dizaines d'appels, de textos et de courriels de journalistes. Les produits d'érable sont un sujet d'intérêt tout au long de l'année et 2022 n'aura pas fait exception avec près de 150 demandes de médias. L'acériculture en forêt publique, la récolte record de 2022, la nouvelle convention de mise en marché, la réserve stratégique, le développement durable et les changements climatiques ont été les sujets qui ont le plus attiré l'attention au cours de la dernière année.

Les PPAQ ont fait l'objet d'une large couverture médiatique, cumulant des mentions dans plusieurs grands médias d'envergure comme La Presse, Le Devoir, Le Journal de Montréal, Le Journal de Québec, Les Affaires, L'Actualité, Radio-Canada, TVA Nouvelles, Le Canal Nouvelles (LCN), FM 98.5, FM 93, ICI RDI, QUB radio, et 24 heures.



Nombre de mentions par mois



463 mentions médiatiques au Québec et au Canada

94 % des mentions sont positives ou neutres

Portée totale de **105 millions de personnes***

**Estimation du nombre de personnes exposées aux mentions médiatiques des PPAQ.*

LOGISTIQUE D'ENTREPÔT ET GESTION DES STOCKS



Équipe

KEVIN GAUTHIER

Directeur d'usine

NORMAND LABRIE

Contremaître

ÉLISE MERCIER

Support administratif



Un nouvel entrepôt en chantier et une production record à traiter

Les PPAQ ont commencé leur saison 2022 avec la mise en chantier de la construction de leur troisième entrepôt, situé à Plessisville. Avec une superficie de 104 000 pi², ce dernier a une capacité d'entreposage de 52 millions de livres de sirop d'érable. Ce projet a suscité beaucoup de travail et de suivis pour assurer son avancement et le respect du budget de près de 14,5 millions de dollars. L'ajout de ce troisième entrepôt, livré en avril 2023, fera grimper la capacité d'entreposage à 133 millions de livres de sirop d'érable.

L'année 2022 aura été bien différente de l'année précédente avec une production record qui a permis de rajeunir les stocks de la réserve. Au début de la saison, il y avait un inventaire de 37,3 millions de livres de sirop d'érable alors que celle-ci s'est terminée avec un niveau de 36,4 millions de livres de sirop d'érable, dont 25,5 millions de livres provenant de la récolte 2022.

Comme toujours, l'équipe se fait agile et flexible pour répondre au traitement de tous ces volumes.

Comme pour l'année 2021, l'équipe de la logistique a manipulé beaucoup de barils, soit plus de 180 000. Elle aura réceptionné plus de 17 millions de livres de sirop d'érable pour le classement et 32 millions de livres pour les diverses commandes à préparer pour les transformateurs. Les employés de l'entrepôt ont aussi pasteurisé plus de 25 millions de livres de sirop d'érable excédentaire de 2022.

Il ne faut pas oublier une étape importante, qui est la gestion du lavage des barils et des retours de ceux-ci vers les transformateurs et les producteurs. Ce travail demande beaucoup de planification et de gestion, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Dans un souci constant d'optimisation, plusieurs études sont en cours afin d'augmenter la quantité de barils traités et d'en améliorer la qualité.

180 000
barils manipulés



49 millions de livres
de sirop d'érable réceptionnés



25 millions de livres
de sirop d'érable pasteurisés



FINANCES



Équipe

ANTONIO NAPPI

Chef comptable

LYNDA AUDET

Comptable

VALÉRIE DIONNE-THIBODEAU

Comptable de gestion

JOËL HOUNSINOU

Comptable, support et analyse

ANDREINA PAZ

Technicienne comptable

PATRICIA VIAU

Technicienne comptable



Le revenu des acériculteurs et acéricultrices

RÉCOLTE 2022 ET RÉCOLTES ANTÉRIEURES

À nouveau cette année, les revenus retournés aux producteurs par l'agence de vente sont de plus de 500 millions de dollars. Les ventes des deux dernières années, soit 2021 et 2022, auront permis de fermer plusieurs années-récoltes et de retourner aux producteurs les valeurs de leur sirop d'érable hors contingent non payé. À la suite du paiement du 15 mars 2023, il restera majoritairement des sirops d'érable des années 2020 et plus à payer. Les tableaux ci-dessous indiquent l'état de la situation de chacune des années-récoltes.

Paielements aux producteurs, année en cours (au 15 mars 2023)

ANNÉE-RÉCOLTE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Volume (M lb)	2,9	2,7	1,4	3,4	7,1	7,6	3,0	0	152,2	180,4
Revenu brut (M\$)	5,7	5,8	2,4	6,4	17,2	20,1	10,8	0	461,1	529,7
Revenu net (après contributions, M\$)	5,7	5,8	2,4	6,4	17,2	20,1	10,8	0	436,2	504,8

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre exactement aux totaux présentés dans ce tableau.

Paielements cumulatifs aux producteurs et productrices acéricoles par année-récolte

ANNÉE-RÉCOLTE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volume classé (M lb)	101,4	97,1	130,9	136,7	105,7	139,6	150,2	112,7	178,0
Revenu brut (M\$)	270,1	278,0	325,8	367,0	304,3	407,5	427,8	366,0	461,1
Revenu net (après contributions, M\$)	257,9	266,4	310,1	347,9	289,5	388,0	406,8	350,2	436,2

Pourcentage de paielements cumulatifs par année-récolte

ANNÉE-RÉCOLTE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Régulier intracontingent	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	98,27%
Régulier hors contingent	100%	100%	100%	100%	100%	100%	-	100%	-
Industriel	100%	100%	100%	100%	100%	59,03%	100%	100%	100%
Industriel hors contingent	100%	100%	100%	100%	100%	-	100%	100%	100%
Prime du sirop d'érable biologique	100%	100%	100%	100%	100%	96,36%	96,79%	100%	82,76%

Récolte 2022 : une production record

PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA)

L'année 2022 aura été une année record de production et le programme PPA, offert en partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), a permis aux producteurs et productrices acéricoles qui en ont fait la demande de recevoir différentes avances. Ce programme compte trois volets, soit l'avance à l'entaille, l'avance sans classement et l'avance au classement. Le producteur choisit s'il veut participer à tous les volets ou seulement à l'avance au classement. Dès qu'il participe à l'avance à l'entaille, il est automatiquement inscrit au volet de l'avance au classement.

Dans un premier temps, ce programme aura permis d'émettre des avances à l'entaille sur la récolte 2022 de 64,5 millions de dollars aux 3 083 acériculteurs et acéricultrices y participant.

Par la suite, le volet d'avance sans classement permettait aux producteurs de recevoir une avance avant classement d'une valeur de 50% basée sur la déclaration de leur production. Une valeur d'inventaire estimé était calculée et validée, puis 48,5% de l'avance provenait du PPA et 1,5% des fonds des PPAQ. Dès la fin mai, il a été possible de verser à plus de 825 producteurs et productrices acéricoles une valeur de 40,9 millions de dollars en avance sans classement. De plus, mensuellement, cette avance est bonifiée pour permettre des versements aux producteurs en fonction des liquidités des PPAQ.

Lorsque le classement était fait, les producteurs et productrices acéricoles recevaient des montants représentant 48,5% de la valeur du sirop d'érable livré et classé. Grâce aux liquidités détenues au fonds de gestion des surplus et au fonds d'administration du plan conjoint, les PPAQ bonifient le programme. L'avance au classement a débuté la saison à 65% et, au fur et à mesure que les liquidités des PPAQ le permettaient, la bonification s'appliquait. Le taux est passé à 70% en juillet et a augmenté à 75% en septembre. En décembre, une avance supplémentaire a été versée au taux de 90 %, ce qui a permis de verser, en date du 28 février 2023, des avances suivant le classement du sirop d'érable de 357,6 millions de dollars aux 3 932 producteurs et productrices acéricoles participants.

Comme par le passé, le gouvernement fédéral assume les intérêts sur la partie représentant jusqu'à 48,5% de la valeur du sirop d'érable livré (maximum 250 000 \$ par producteur) et l'organisation supporte tous les intérêts non couverts par ce programme. Cette aide du gouvernement fédéral aura représenté 3 077 759 dollars pour la récolte 2022.

TRANSFERT DE HORS CONTINGENT

Le transfert de sirop d'érable hors contingent permet à un acériculteur ou une acéricultrice qui n'a pas atteint son contingent de compléter celui-ci avec des valeurs produites hors contingent lors de récoltes antérieures. Cette année, les transferts ont été moindres en raison du niveau de la récolte. Cela représente 0,6 million de livres de sirop d'érable pour une valeur de 1,6 million de dollars. Le tout a été payé selon les ventes réalisées dans l'année de commercialisation, soit à 98,27%.

PROGRAMME DE FINANCEMENT DE LA RÉSERVE STRATÉGIQUE

Le programme de financement de la réserve stratégique permet aux producteurs et productrices acéricoles détenant une valeur d'inventaire de sirop d'érable sous contingent de recevoir une avance allant jusqu'à 50% de cette valeur. Le programme n'a pas été offert cette année, car le solde des inventaires était constitué de sirop d'érable hors contingent.

Le PPA aura permis de verser des avances suivant le classement du sirop d'érable de 357,6 millions de dollars.

LES PRIX ET LE CLASSEMENT

Le tableau suivant démontre les prix de la convention de mise en marché.

Prix* de la convention de mise en marché (en dollars canadiens)										
CLASSIFICATION DU SIROP D'ÉRABLE	2014	2015	2016	CLASSIFICATION DU SIROP D'ÉRABLE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Extra clair (AA)	2,92	2,92	2,95	Doré	2,95	2,95	2,95	2,98	2,99	3,00
Clair (A)	2,92	2,92	2,95	Ambré	2,94	2,94	2,94	2,94	2,95	2,96
Médium (B)	2,92	2,92	2,92	-	-	-	-	-	-	-
Ambré (C)	2,82	2,82	2,82	Foncé	2,85	2,85	2,85	2,87	2,88	2,89
Foncé (D)	2,55	2,55	2,55	Très foncé	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55
Non conforme (NC)	1,80	1,80**	1,80**	Catégorie de transformation	1,80**	1,80**	1,80**	1,80**	1,80**	1,80**

* Prix payé pour une livre de sirop d'érable

** Prix payé selon le pourcentage des ventes de sirop d'érable industriel

Classement du sirop d'érable en vrac				
CLASSIFICATION DU SIROP D'ÉRABLE	SIROP D'ÉRABLE RÉGULIER (M LB)	SIROP D'ÉRABLE BIOLOGIQUE (M LB)	TOTAL (M LB)	POURCENTAGE
Doré	18,4	19,0	37,4	20,9
Ambré	48,6	53,2	101,8	56,9
Foncé	18,6	15,1	33,7	18,9
Très foncé	2,4	2,4	4,8	2,7
CT	0,1	0,2	0,3	0,1
RE	0,4	0,4	0,8	0,5
TOTAL	88,5	90,3	178,8	100,0

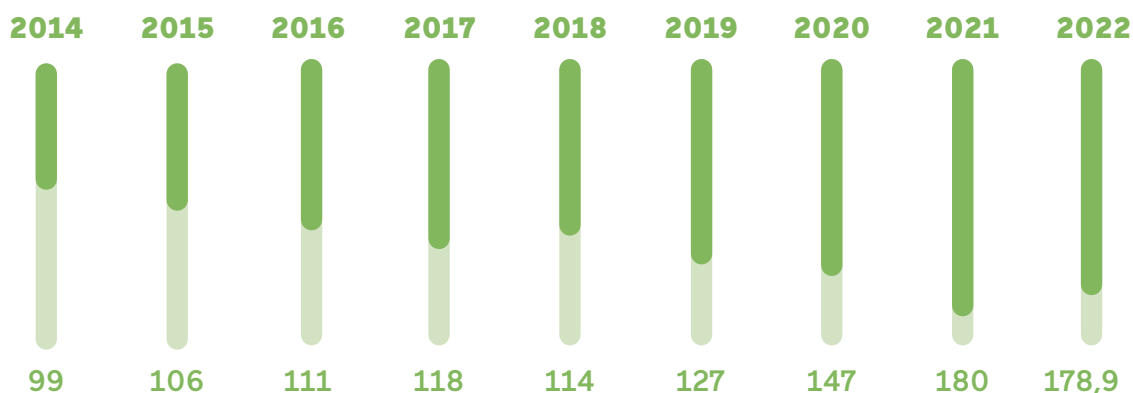
CT: sirop d'érable de catégorie de transformation

R: sirop d'érable retenu

Portrait des ventes

L'année 2022 a connu une très légère baisse des ventes par rapport à 2021 avec un recul de 0,6% pour atteindre un volume de plus de 178 millions de livres de sirop d'érable.

Ventes de l'agence de vente sur une période de 12 mois en millions de livres (mars 2022 à février 2023)



Après deux années records de hausses marquées de la demande de sirop d'érable à l'international, les exportations de 2022 se sont chiffrées à 153,1 millions de livres, une baisse de 4,8% par rapport à 2021. Le total de ces exportations équivaut à plus de 615 millions de dollars en produits d'érable. L'année 2022 a été le retour à la normale après presque deux ans de pandémie. Les exportations de l'année n'ont pas été aussi élevées que celles de 2021, cependant, elles ont été plus élevées que celles de 2020, les surpassant de plus de 18 millions de livres.

Exportations canadiennes de sucre et de sirop d'érable en millions de livres

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
États-Unis	61,35	62,90	66,48	70,67	81,34	97,87	98,02
Japon	5,90	5,48	5,30	5,51	6,00	7,84	6,15
Allemagne	10,00	10,17	11,01	10,71	12,08	13,77	14,13
France	3,51	3,48	3,62	4,63	6,60	9,52	6,88
Royaume-Uni	5,37	5,35	5,33	5,43	7,91	8,59	7,89
Autres pays	13,07	13,76	14,68	14,61	20,97	23,19	19,98
Volume total (M lb)	99,20	101,14	106,42	111,56	134,90	160,78	153,05
Valeur totale (M\$)	381,39	382,11	405,54	429,91	515,28	590,07	615,79
Valeur (\$/lb)	3,84	3,78	3,81	3,85	3,82	3,67	4,02

Source: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Service d'exportation agroalimentaire



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



Équipe

RÉJEANNE ALAIN

Directrice adjointe

HAFIDA BADYINE

Analyste d'affaires

ROBERT BERGERON

Analyste-programmeur principal

ÉRIC BOISVERT

Responsable assurance
qualité contractuel

JINNY DESROCHERS

Analyste d'affaires

ÉRIC FAVREAU

Agent assurance qualité logiciel

ANDRÉ LACHAPPELLE

Analyste-programmeur principal

JONATHAN LAFLEUR

Architecte de logiciel contractuel

MALEK LETAIEF

Chargé de projet contractuel

Cyberattaque

Alors que la pandémie avait apporté son lot de défis à l'équipe des technologies de l'information des PPAQ, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a été victime d'une attaque par rançongiciel le 7 août 2022. Les employés des PPAQ ont donc perdu l'accès à tous leurs systèmes critiques, fichiers et applications.

Cette cyberattaque a porté atteinte aux opérations des PPAQ durant plus de quatre semaines, empêchant les transactions entre les PPAQ, les producteurs, les transformateurs ainsi que les fournisseurs, en plus de limiter considérablement le service à la clientèle.

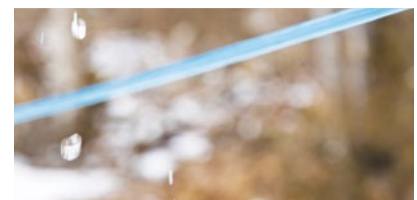
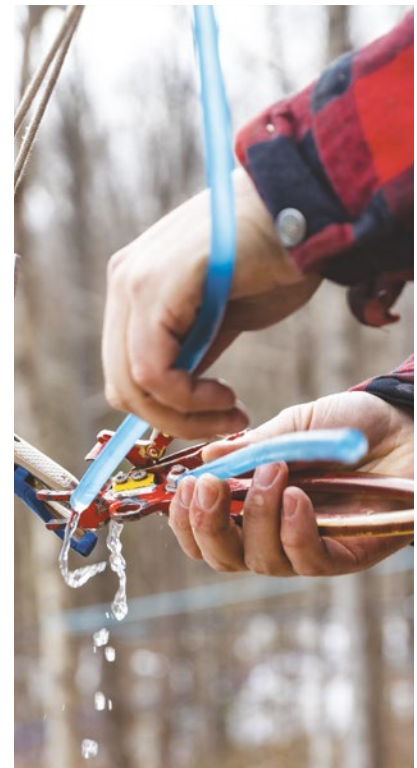
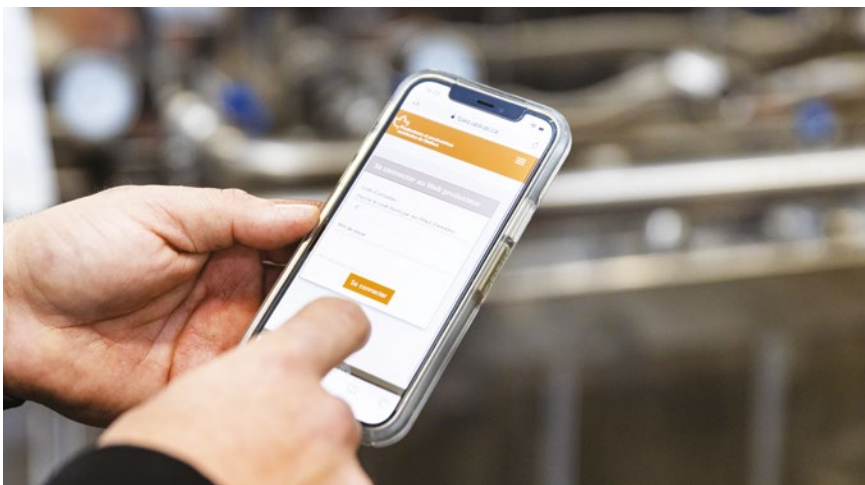
L'équipe des technologies de l'information et les consultants ont effectué un travail de maître en un temps record afin de rétablir le plus rapidement possible les activités. La direction ainsi que le Service des technologies de l'information des PPAQ ont fait appel à différents spécialistes pour planifier et remettre sur pied leurs opérations. Depuis le 1^{er} septembre, les systèmes opérationnels des PPAQ sont dans un environnement infonuagique hébergé au Canada. Les PPAQ ont été accompagnés par une équipe de spécialistes pour mettre en place leurs environnements opérationnels et voir à l'optimisation de la réseautique, de la haute disponibilité ainsi que de la solution de sauvegarde de données.

Sécurité des données

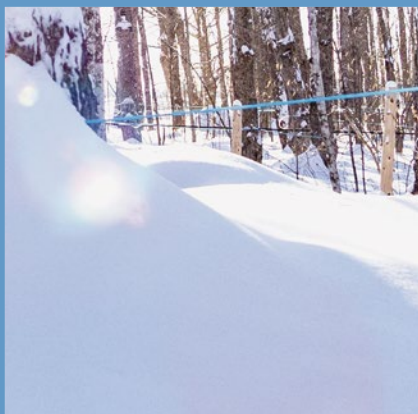
Les PPAQ poursuivent leurs démarches afin de minimiser les risques de sécurité pour protéger les actifs informationnels. Un mandat sera reconduit annuellement pour effectuer des tests de vulnérabilité et d'intrusion de leurs infrastructures. Toujours dans l'optique de prendre des précautions et rester vigilant, la sensibilisation à l'hameçonnage et aux bonnes pratiques de protection des données se poursuit.

Plateforme technologique du système informatique

Depuis près de trois ans, l'équipe des technologies de l'information des PPAQ et les diverses firmes de consultants effectuent une réflexion pour faire une transition de leur outil actuel, la feuille d'érable, qui gère tous les dossiers des producteurs et des acheteurs, vers un outil plus récent. La plateforme choisie est Outsystems. La première année, l'équipe a travaillé sur l'architecture logicielle, la mise en place d'outils et la méthodologie. Cette année, le travail s'est poursuivi sur la synchronisation des données, les librairies de la nouvelle plateforme et la programmation du module acheteur dans la nouvelle feuille d'érable, que nous nommons la Feuille 2.



MISE EN MARCHÉ ET RECHERCHE



Équipes

GUILAUME PROVOST

Directeur

Service aux acheteurs

KEVIN ANDRIAMAHARO

Agent planification logistique

MANON BOISMENU

Technicienne aux opérations

CHANTAL FORTIN

Comptable

MAXIME RUEL

Agent aux opérations

Qualité

Innovation et recherche

JULIE BARBEAU

Conseillère innovation
et développement

SIMON FOREST

Chargé de projet dev.
recherche appliquée

ÉLODIE NADEAU

Conseillère en gestion qualité

DAN PLAMADEALA

Chargé de projet Eau d'érable

SERVICE AUX ACHETEURS

Croissance des ventes et diminution des stocks

Au 28 février 2022, les stocks de la réserve stratégique étaient à un niveau de 37,4 millions de livres de sirop d'érable après une importante variation à la baisse de 67,4 millions de livres en 2021. Cette année, avec une production acéricole record de 211 millions de livres de sirop d'érable, les PPAQ ont pu garder la réserve stratégique à un même niveau de stocks de 36,3 millions de livres au 28 février 2023. En 2022, l'agence de vente a conclu des contrats pour un total de 178,9 millions de livres de sirop d'érable, se rapprochant du record de 180,1 millions de livres de 2021.

Rappelons-nous que les objectifs du plan stratégique 2018-2023 des PPAQ reliés aux stocks étaient :

- d'optimiser les niveaux de la réserve stratégique pour permettre une meilleure gestion des stocks en réserve ;
- d'accélérer l'atteinte de l'équilibre des stocks de sirop d'érable de catégorie de transformation (CT) en lien avec la demande mondiale ;
- de favoriser la croissance de la production des entreprises acéricoles.

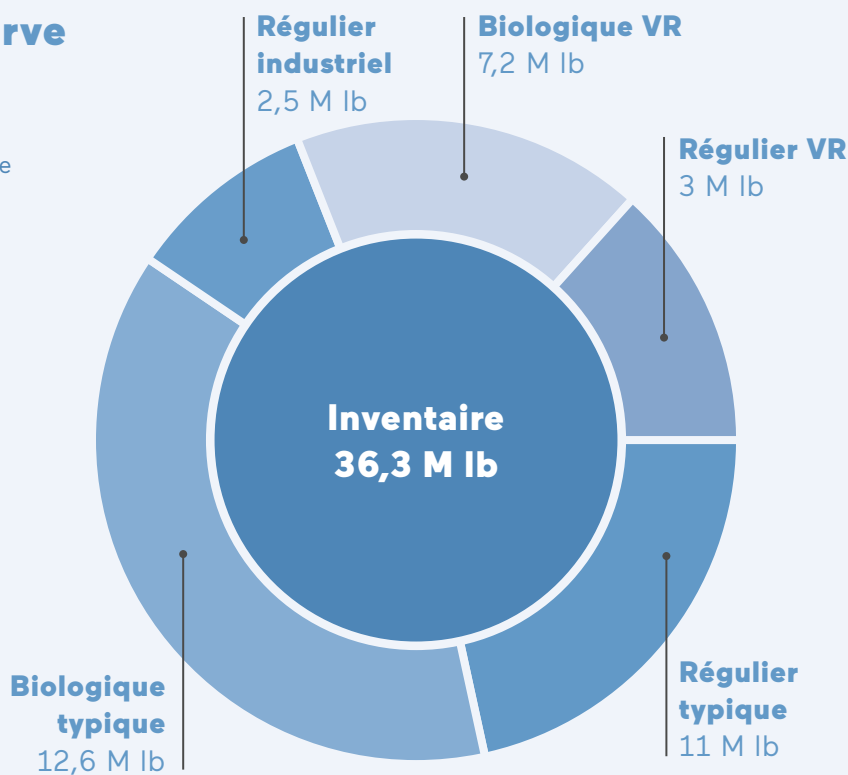
Au 28 février 2023, les stocks se déclinent en 14 millions de livres de sirop d'érable régulier, 19,8 millions de livres de sirop d'érable biologique et 2,5 millions de livres de sirop d'érable de catégorie de transformation. La grande qualité de la production de sirop d'érable en 2022 et la demande croissante en sirop d'érable de transformation expliquent le faible niveau des stocks de ce type de sirop dans la réserve stratégique.

La forte diminution des stocks de la réserve stratégique pour supporter la croissance des ventes après une récolte moins abondante en 2021 démontre encore une fois toute l'importance du rôle de la réserve stratégique dans l'approvisionnement des marchés lors de périodes de forte croissance.

Niveau de la réserve stratégique

- Au 28 février 2022, la réserve stratégique était 37,4 M lb
- Au 28 février 2023, la réserve était à 36,3 M lb

Régulier: 16,5 M lb
Biologique: 19,8 M lb



QUALITÉ

Une récolte 2022 d'une qualité exceptionnelle

	TOTAL	OK	CROCHET	VR1	VR2	VR4	VR5 + CT	RETENU
M lb	178,88	140,65	22,54	9,44	2,36	2,04	0,98	0,87
Pourcentage	100%	78,63%	12,60%	5,28%	1,32%	1,14%	0,55%	0,48%

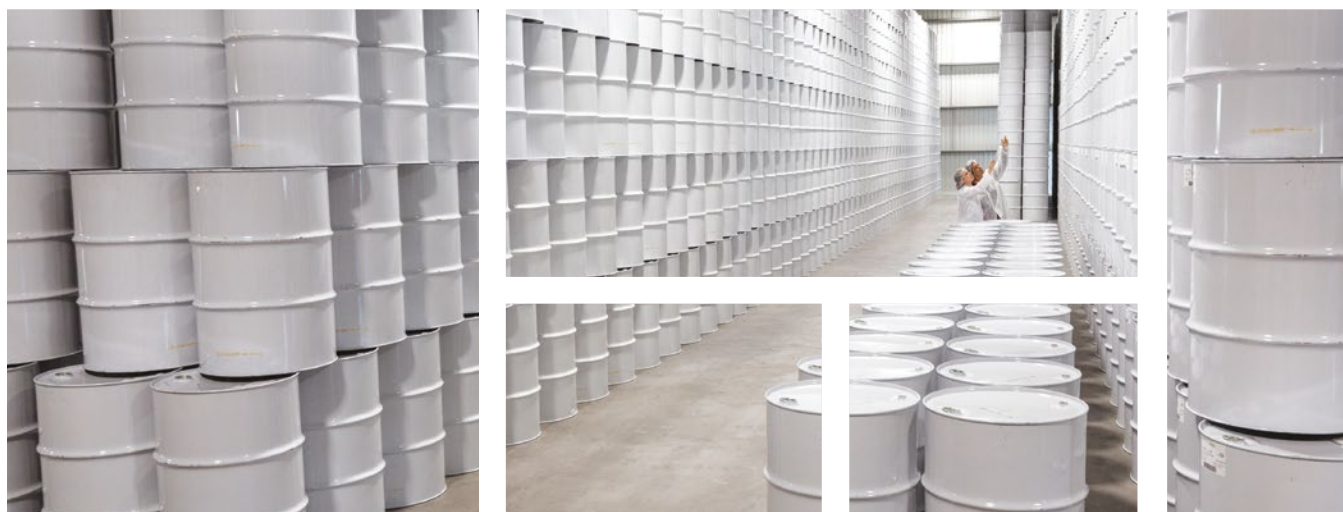
91,23% du sirop d'érable produit était sans défaut de saveur

En 2022, le comité sur le classement du conseil d'administration des PPAQ a ajouté l'amélioration de la qualité à son mandat et a ajusté son nom pour devenir le comité sur le classement et la qualité.

Amélioration continue

Plusieurs projets visant à améliorer le système de classement et la qualité ont également été pilotés par ce comité lors de la période de classement 2022, notamment :

- la création du groupe de travail pour planifier la refonte du système de classement ainsi que le suivi de ses travaux;
- l'actualisation du Règlement des producteurs acéricoles sur les normes de qualité et le classement;
- l'évaluation de la faisabilité de l'échantillonnage à l'érablière dans le cadre du classement;
- la rédaction d'un plan d'action visant à minimiser la teneur en chlorates du sirop d'érable en vrac ;
- la bonification de l'offre de formation concernant l'amélioration de la qualité et des bonnes pratiques de fabrication du sirop d'érable.



Nouvelle mouture du Règlement des producteurs acéricoles sur les normes de qualité et le classement

À la demande de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), le conseil d'administration des PPAQ a travaillé à actualiser le Règlement des producteurs acéricoles sur les normes de qualité et le classement afin de mieux refléter les besoins de la mise en marché ainsi que l'évolution des pratiques de production et des analyses de laboratoire.

Refonte du système de classement

Avec la croissance des volumes de production, le système de classement actuel a du mal à répondre efficacement aux demandes de classement. Pour que le système de classement du sirop d'érable réponde aux besoins de l'industrie, les PPAQ, Acer Division Inspection (ADI) et le Conseil de l'industrie de l'érable (CIE) ont formé un groupe de travail visant à évaluer le système de classement actuel et à proposer des solutions pour mettre en place un système de classement plus efficace. En 2022, ce groupe de travail a procédé à une consultation de l'industrie afin de prendre en compte les propositions d'améliorations. Certaines de ces propositions seront rapidement implantées en 2023.

Échantillonnage à l'érablière

En collaboration avec ADI et le CIE, les PPAQ ont mis en place un projet pilote dans le cadre du classement visant à récolter des échantillons pour le classement par le producteur à l'érablière. Ce projet pilote a révélé que cette façon de récolter des échantillons ne changeait pas les résultats de classement. Par conséquent, cette méthode de récolte des échantillons pourrait être davantage utilisée dans le futur pour aider à centraliser encore plus les activités de classement.

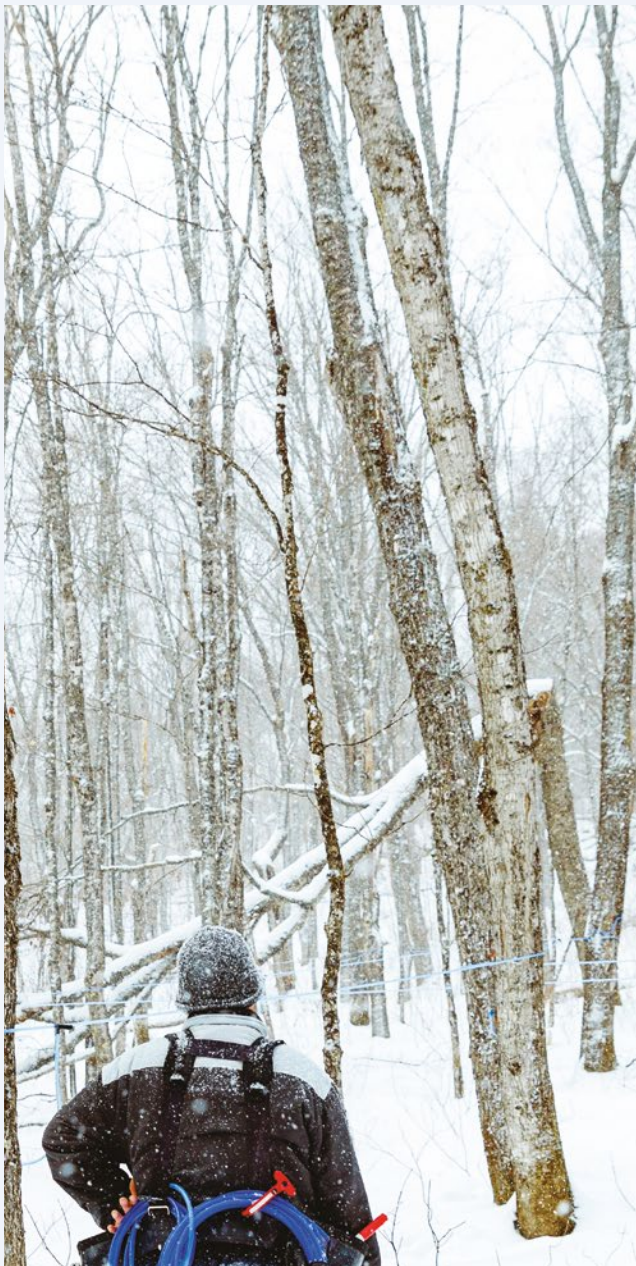
Offre de formations

En 2022, les PPAQ ont fait la promotion d'une offre de formations misant sur la production de sirop d'érable de qualité et ont remboursé les frais d'inscription d'une personne par entreprise pour la formation Sirop d'érable de qualité offerte par le Centre ACER. En outre, de nouvelles formations ont été rendues disponibles, notamment *Êtes-vous sur votre Brix?* et *Salubrité et assainissement pour améliorer le rendement et la qualité du sirop d'érable*.

Plan d'action pour minimiser la teneur en chlorates dans le sirop d'érable

Soucieux de maintenir un sirop d'érable de qualité et de respecter l'ensemble des normes en vigueur dans les marchés internationaux, les PPAQ ont adopté un plan d'action visant à minimiser la teneur en chlorates dans le sirop d'érable. Les actions de ce plan sont réparties en trois axes :

- encadrer et contrôler l'utilisation de produits désinfectants chlorés dans l'industrie acéricole;
- sensibiliser les producteurs et productrices acéricoles concernant les bonnes pratiques en matière d'assainissement et les risques d'utilisation des produits désinfectants chlorés dans le contexte de la production de sirop d'érable;
- outiller l'industrie acéricole pour minimiser les concentrations de chlorates dans le sirop d'érable.



INNOVATION ET RECHERCHE

Les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) investissent dans la recherche et le développement depuis une décennie afin de constamment élargir leurs connaissances sur les érablières et identifier des pistes de développement de marchés.

En étroite collaboration avec le Groupe AGÉCO depuis 2012, de nombreuses démarches ont été entreprises par les PPAQ dans l'analyse du cycle de vie, l'empreinte carbone du sirop d'érable québécois et la valeur des biens et services écologiques rendus par les érablières du Québec. Plus d'une dizaine de projets ont été réalisés afin de comprendre l'impact environnemental des activités acéricoles.

En 2022, un plan de communication a été déployé afin de mettre en lumière tout le travail accompli depuis 2012 dans la compréhension des divers enjeux liés à l'environnement et la volonté des producteurs et productrices acéricoles du Québec d'être leader dans la lutte aux changements climatiques.

Nouvelle section du site Web, infographie, articles, dépliant et vidéos sont au nombre des outils qui ont été produits, permettant d'illustrer le rôle que jouent les producteurs et productrices acéricoles dans la protection des forêts et de la biodiversité d'espèces végétales et fauniques. Une présentation intitulée *Bénéfices écologiques de l'acériculture: 10 ans de R&D* a également été faite dans le cadre des dix Journées acéricoles du MAPAQ 2023 afin de sensibiliser et mobiliser les producteurs et productrices acéricoles sur la cible fixée de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre de 42% pour 2030, soit 4,2% par année par rapport à l'année de référence de 2020.

Les bienfaits des érablières sur l'environnement

HÉBERGEMENT D'ESPÈCES POTENTIELLEMENT MENACÉES OU VULNÉRABLES

- 17 espèces fauniques
- 40 espèces végétales



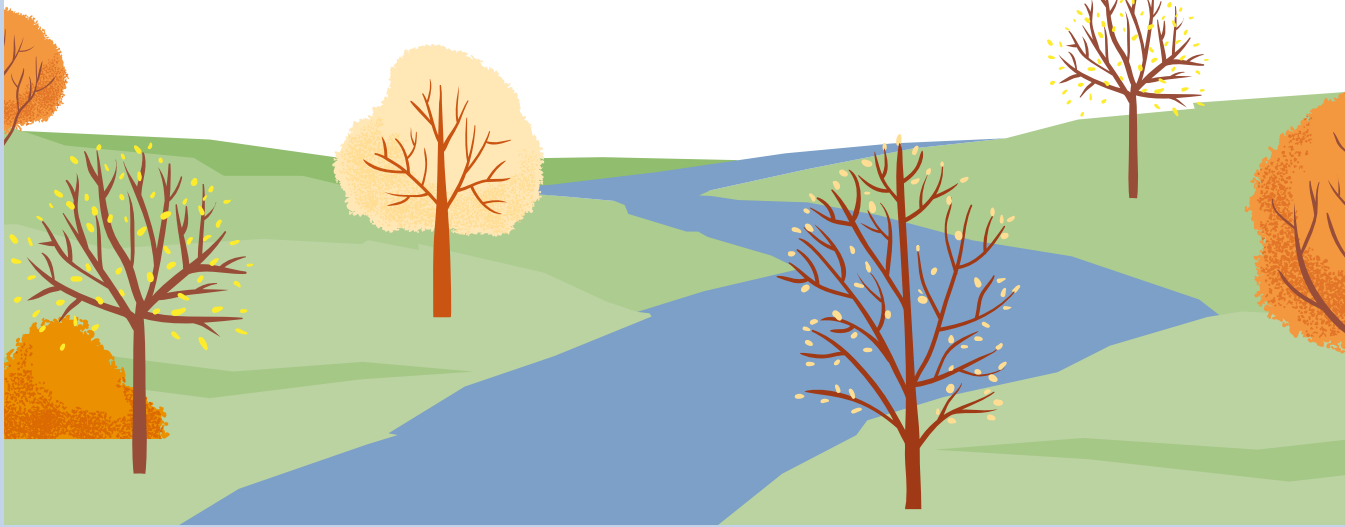
RÉGULATION DU CLIMAT

Séquestration du carbone équivalente à :

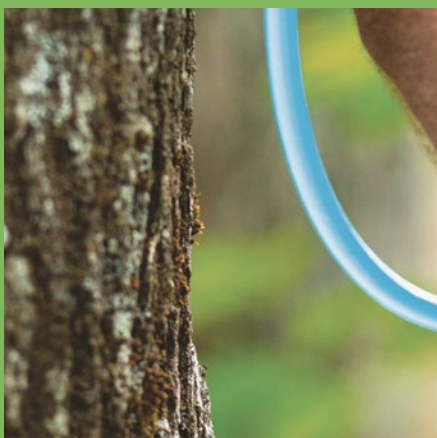
- 744 000 tonnes métriques, soit **11 fois plus** que la production acéricole peut en générer
- des émissions de **222 000 véhicules par an** (ou **4%** des autos du Québec)

AUTRES SERVICES ÉCOLOGIQUES

- **Filtration** des polluants présents dans l'air et dans l'eau
- **Préservation** de la structure des sols
- **Contrôle** des maladies et des insectes nuisibles
- **Reproduction** des plantes et des végétaux
- **Approvisionnement** régulier en eau pour les communautés



PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS



Équipe

MYLÈNE DENICOLAÏ
Directrice

DAVID MARINO
Directeur adjoint

NOÉMIE DURAND
Agente à la promotion
et communication numérique

VINCENT GRONDIN
Conseiller à la promotion
et aux communications

LYNDA LAPLANTE
Technicienne à la promotion

GWENAËLLE MARCHAND
Conseillère à la promotion

GENEVIÈVE MARTINEAU
Conseillère à la promotion
et aux communications

CATHY PETITJEAN
Agente d'information
et de promotion

JULIE TOUZIN
Secrétaire

À L'ASSAUT DE NOUVEAUX MARCHÉS

L'année 2022 a mis la table à une profonde réflexion stratégique pour la promotion et le développement des marchés. Processus, sélection et rigueur résument les derniers mois qui ont convergé vers le choix de deux nouveaux marchés à explorer, soit l'Ontario et l'Australie.

Australie

La demande de financement faite auprès du gouvernement canadien dans le cadre du programme Agri-marketing d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, un programme qui vise le développement des marchés, se termine en 2023. Nous devons déjà réfléchir à notre prochaine demande, qui ne devait idéalement pas viser les mêmes pays (Japon, Royaume-Uni et Allemagne) pour s'assurer d'aller chercher les subventions maximales.

Ainsi s'est amorcée une profonde réflexion quant aux nouveaux marchés visés. En se basant notamment sur les statistiques d'exportation, il a été décidé d'analyser les marchés de la France et de l'Australie. Puis, après discussion avec le CIE, nous nous sommes tournés vers l'analyse de la Corée du Sud plutôt que de la France.

Tous les acteurs de l'industrie canadienne ont pris part à ce processus rigoureux, qui a duré près d'un an, afin d'aller chercher leur intelligence d'affaires pour coordonner les efforts vers un objectif commun. Conjointement, il a été décidé de choisir l'Australie.

À travers ce long exercice, plusieurs options ont été évaluées, comme celle de se retirer du marché du Royaume-Uni. Il a finalement été décidé de réduire les investissements dans ce pays, mais de ne pas cesser nos efforts promotionnels afin de ne pas perdre nos acquis.

C'est Liquid, notre agence du Royaume-Uni, qui a été choisie pour nous représenter en Australie. Il faut mentionner qu'il y a certaines similitudes entre les deux marchés et qu'ils partagent notamment certains médias. Par ailleurs, l'expérience de Liquid en Australie n'est pas négligeable. L'agence y a déjà un bureau et une équipe dédiée à ce marché. Également, des synergies de création de contenu permettront de faire une économie d'échelle.

Pourquoi l'Australie au lieu de la Corée du Sud ?

- Les habitudes alimentaires des Australiens: l'un des cinq pays consommant le plus d'aliments sucrés au monde, ouverture aux cuisines du monde et segment bien-être bien développé;
- Visibilité de l'érable en Australie: offre du sirop d'érable déjà existante, présence actuelle du produit sur les sites de recettes, présence en restauration et développement de la saveur d'érable dans plusieurs catégories alimentaires;
- Consommation et intérêt envers l'érable (ex.: 82% des adultes ont déjà entendu parler du sirop d'érable).

États-Unis

Après 12 ans de collaboration avec l'agence Padilla, il était temps pour *Maple from Canada* de revoir sa stratégie sur ce marché, particulièrement dans un contexte où la confusion est encore très présente entre le sirop à crêpes et le sirop d'érable 100% pur.

Un processus de 10 mois a donc été effectué en 2022 afin de sélectionner une nouvelle agence. La majorité des équipes rencontrées ont présenté des idées semblables à celles déjà exploitées alors que l'agence Rethink, qui a un bureau à New York, ressortait complètement du lot avec une proposition visant à faire moins d'activités différentes, mais à plus grand déploiement. Leur vision nous a séduits et inspirés, de sorte que Rethink, dont l'équipe de Montréal nous représente au Québec depuis 2020, sera aidée par ses équipes de Toronto et de New York pour prendre d'assaut le marché des États-Unis au courant des prochaines années.

Ontario

Rethink sera également notre agence créative sur le marché de l'Ontario dès 2023. Au début de 2022, un faible budget a été injecté en Ontario. Puis, avec l'annonce d'une excellente récolte, une réflexion s'est amorcée à propos d'une possible présence dans le reste du Canada. C'est en juin 2022 que l'argumentaire opposant l'Ontario au reste du Canada a été présenté aux administrateurs et c'est le marché de l'Ontario qui a été choisi.

Le marché de l'Ontario est très différent de celui du Québec. Des études sur les habitudes de consommation des Ontariens ont d'ailleurs démontré que l'érable était surtout utilisé au petit déjeuner et sur les crêpes, ce qui nous donnera l'occasion d'éduquer davantage le consommateur à ce sujet et de montrer l'érable autrement.



Pourquoi l'Ontario ?

- L'Ontario représente 39 % de la population canadienne ;
- Les Ontariens sont les deuxièmes plus grands consommateurs de produits d'érable après le Québec ;
- L'Ontario ne produit pas suffisamment de sirop d'érable pour répondre à sa demande intérieure.

Japon

En 2020 a eu lieu une consultation auprès du CIE et de l'industrie canadienne de l'érable pour valider si l'intérêt était toujours présent d'investir de façon générique au Japon. La décision unanime de continuer à séduire ce marché s'est avérée juste puisque les mesures de rendement nous montrent à ce jour de bons résultats. Un sondage auprès des consommateurs nippons a été effectué en 2020, puis le même sondage a été fait en 2022. La comparaison a permis de constater une augmentation considérable des indicateurs clés de performance, démontrant que les offensives stratégiques choisies ont visé dans le mille.

La stratégie numérique s'est donc poursuivie pour une deuxième année. Les résultats sont toujours au rendez-vous puisque les objectifs ont été dépassés. Il faut toutefois garder en tête qu'un horizon de cinq ans est nécessaire avant d'observer des changements significatifs.



Indicateurs clés de performance

- Médias imprimés: objectif surpassé de **210%** quant aux personnes rejointes
- Publicités numériques: objectif surpassé de **117%** quant aux impressions
- Impressions sur Instagram: objectif surpassé de **166%** quant aux impressions
- Collaboration avec les influenceurs: objectif surpassé de **236%** quant aux personnes rejointes

En conclusion, la dernière année en aura été une de post-pandémie, d'incertitude et d'instabilité économique. Les exportations en ont subi un peu les contrecoups, mais il fallait continuer de marteler nos messages afin de rester présents dans l'esprit des gens. Alors que plusieurs entreprises font l'erreur de réduire leurs investissements en marketing, nous avons plutôt décidé de poursuivre nos efforts afin de conserver nos acquis, si longs et si difficiles à gagner.

La force d'une marque vient de sa constance, même lorsque les temps sont durs. Parce que le marketing, ce n'est pas une dépense... c'est un investissement !

SERVICE AUX PRODUCTEURS ET CONTIN GEMENTEMENT



Équipes

PASCALE GROTHÉ

Directrice adjointe

Service aux producteurs

PATRICIA BERGERON

Technicienne administrative

NATHALIE BOLDUC

Technicienne administrative

MARIE-HÉLÈNE CHOQUETTE

Technicienne administrative

DIANE DUBÉ

Comptable

MARIE-ÈVE FRANCOEUR

Technicienne administrative

DOMINIQUE MARTIN

Technicienne administrative

Contingentement

MICHEL BENIGNO

Agent au contingentement

LINDA CHHOA

Conseillère au contingentement

JEAN-PHILIPPE VIGNOLA

Agent au contingentement



Amélioration technologique

Des formulaires électroniques ont été développés afin que les demandes de contingent effectuées en vertu des programmes de relève, de démarrage et d'agrandissement puissent être effectuées directement en ligne. Le développement de ces formulaires et du portail qui les accompagne assurera une efficacité accrue pour le traitement des demandes et réduira les risques d'erreur.

Émission de 7 millions d'entailles en 2021

L'émission d'entailles de 2021 a mobilisé l'équipe alors que des centaines de plans d'érablières, d'avis de mise en exploitation et de transferts de contingent ont été traités au cours de l'année. Durant l'année 2022, 2 038 598 nouvelles entailles ont été installées et exploitées, pour un total de 5 millions sur les 7 millions d'entailles émises. Des démarches ont été entreprises auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts afin d'accélérer l'octroi des permis d'intervention en forêt publique.

Contingent

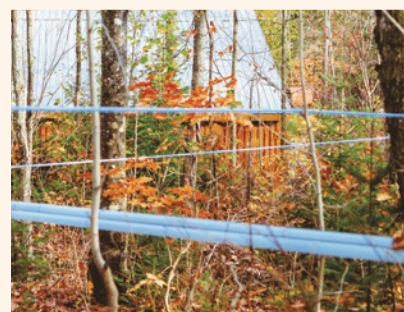
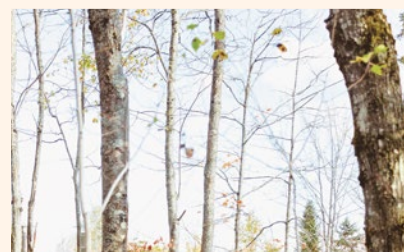
La publication du nouveau Règlement sur le contingentement des producteurs et productrices acéricoles, à l'automne 2021 par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie), a lancé d'importants chantiers pour l'organisation. Ne disposant pas des informations et des outils nécessaires pour appliquer la méthode d'ajustement de contingent définie dans le nouveau règlement, nous avons présenté et obtenu une exemption temporaire pour l'application de certaines dispositions réglementaires pour l'année 2022. Cette exemption a permis aux PPAQ de développer les outils informatiques requis et de livrer les certificats de contingent attendus avant la fin de l'année de commercialisation.

Parallèlement, nous avons effectué des représentations auprès de la Régie afin de revoir la méthode d'ajustement du contingent pour les prochaines années de commercialisation. Ces représentations ont mené à l'adoption d'une méthode plus dynamique et adaptée d'ajustement du contingent qui, à son tour, a engendré du développement informatique et la production de nouveaux certificats de contingent. Il va sans dire que les efforts déployés par l'équipe dans ce dossier au cours des derniers mois ont été colossaux.

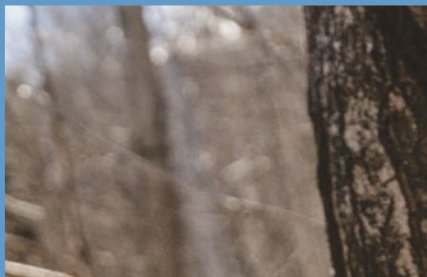
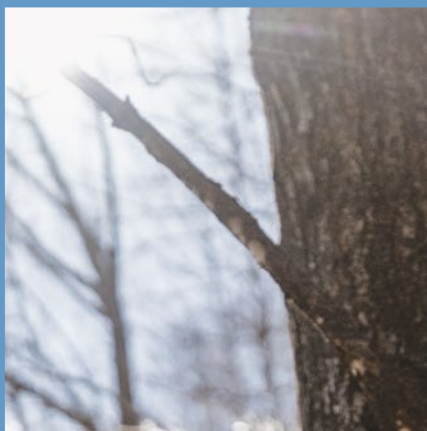
Service à la clientèle

Afin de répondre efficacement à la croissance du nombre de demandes des membres et d'assurer un suivi proactif de celles-ci, l'organisation s'est dotée d'un logiciel spécialisé dans le soutien aux clients. Toujours dans l'objectif d'assurer une prestation de service de qualité pour les membres, les équipes du Service aux producteurs et du contingentement ont été unies. L'uniformisation des processus de gestion de dossiers et des retours aux producteurs et productrices acéricoles s'est par ailleurs poursuivie.

**28 955 appels traités
entre mars 2022 et février 2023**



RÈGLEMEN TATION



Équipe

SYLVAIN BERNIER

Coordonnateur

MICHEL BASTARACHE

Agent à la réglementation

DANIEL BÉRARD

Agent à la réglementation

MICHEL BÉRARD

Agent à la réglementation

ANNICK GOSSELIN

Agente à la réglementation

CORINNE LAULHÉ

Technicienne administrative

MARTINE LÉTOURNEAU

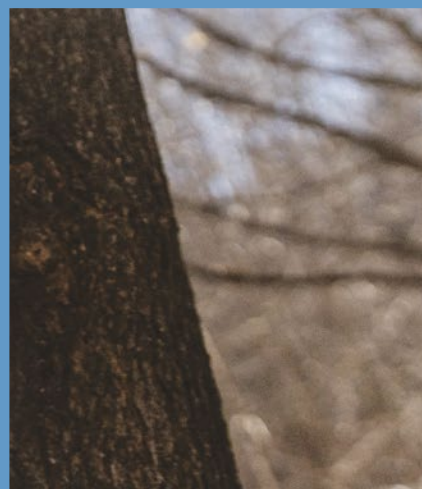
Technicienne administrative

PASCAL MALENFANT

Agent à la réglementation

PIERRE SAMSON

Agent à la réglementation



Au début de l'année 2022, les PPAQ ont amorcé une réflexion organisationnelle et procédé à des changements. Il a notamment été décidé de jumeler le contingentement avec le Service aux producteurs sous la direction de madame Pascale Grothé.

Le Service de la réglementation, quant à lui, est maintenant sous la responsabilité du coordonnateur à la réglementation, monsieur Sylvain Bernier.

Au cours de la saison 2022, 37 dossiers d'enquête ont été ouverts en lien avec des infractions à la réglementation ou à la Convention de mise en marché du sirop d'érable. Encore une fois, la majorité des nouvelles enquêtes s'est soldée par des ententes à l'amiable. Le montant de ces règlements représente un total de 466501 dollars, qui sera versé dans le Fonds des dommages liquidés. Il reste 86 dossiers d'enquête toujours en cours.

Le Service de la réglementation est également responsable des dossiers qui sont contestés devant la Régie. Pour l'année 2022, 137 dossiers ont été ouverts. De ce nombre, 129 sont complétés et 8 sont toujours en cours. Dans 85 dossiers, les PPAQ ont obtenu une décision favorable tandis que les acériculteurs et acéricultrices ont obtenu une décision en leur faveur dans 33 dossiers. Il y a eu dix abandons et une exemption accordée par la Régie à un producteur.

Les agents à la réglementation ont effectué 370 visites chez les producteurs et productrices acéricoles. Cette année, l'accent a été mis sur ceux qui vendent de l'eau d'érable et leurs acheteurs. Ces visites avaient pour but d'informer les producteurs et productrices acéricoles des nouvelles obligations qui sont dans le Règlement sur le contingentement des producteurs et productrices acéricoles. Nous avons également visité les nouveaux producteurs et productrices acéricoles qui se sont joints aux PPAQ au cours de la saison 2022. Précisons que d'ici 2024, c'est un peu plus de 1200 personnes qui obtiendront du contingent dans le cadre du programme de démarrage.

Avec l'arrivée de ces nouveaux producteurs et productrices acéricoles, nous avons procédé à l'embauche d'agents à la réglementation supplémentaires. Rappelons que l'objectif des PPAQ en lien avec la réglementation est de faire de l'éducation, de la prévention et finalement l'application de la réglementation. L'équipe comprend maintenant six agents à la réglementation et deux techniciennes administratives afin de faire le suivi des différents dossiers.

De nouvelles dispositions au règlement visent également les producteurs-transformateurs qui font de la vente en petits contenants par le biais d'un intermédiaire. Ces producteurs et productrices acéricoles ont maintenant la possibilité de garder des stocks à la cabane et ces stocks, en fonction de certaines obligations, peuvent être pris en compte pour l'ajustement du contingent. L'équipe a débuté des rencontres avec certains producteurs et productrices acéricoles afin de voir de quelle façon ces stocks seront déclarés.

Encore cette année, nous avons fait le suivi de plus de 550 dossiers de producteurs et productrices acéricoles qui exploitent des entailles sans contingent.

Avec l'ajout des 7 millions d'entailles en 2021, nous souhaitons régulariser plusieurs dossiers. Nous constatons cependant que certains producteurs et productrices acéricoles ont décidé d'installer plus d'entailles que ce qu'il leur avait été offert. Cette tendance nous demandera de faire encore plus de suivis pour ceux qui exploitent des entailles sans contingent. Mentionnons que l'acériculteur et l'acéricultrice doivent payer une pénalité de 1,20\$ la livre sur le volume de sirop d'érable pour lequel ils n'ont pas été en mesure de prouver des ventes directes aux consommateurs. Il y a également un impact important pour les producteurs et productrices acéricoles, car, en plus de payer une pénalité, ils ne sont pas admissibles à l'ajustement du contingent à la hausse.

370 visites chez les producteurs et productrices :

- ACCUEIL
- ÉDUCATION
- SENSIBILISATION
- PRÉVENTION



Syndicats acéricoles régionaux

Producteurs et productrices acéricoles Appalaches • Beauce • Lotbinière

Lynda Deschênes

1135, boul. Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6

N° sans frais: 1 888 938-3872, p. 1225

Tél. et téléc.: 581 825-0911

ldeschenes@upa.qc.ca

Syndicat des producteurs acéricoles du Centre-du-Québec

Ghislain Leblond

2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5

Tél.: 819 697-2922, p. 241

Téléc.: 819 697-0574

gleblond@spbois.qc.ca

Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière

Xavier Lacoste

110, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec) J6E 6A5

Tél.: 450 753-7486, p. 223

Téléc.: 450 759-7610

xlacoste@upa.qc.ca

Producteurs et productrices acéricoles de Montérégie-Ouest

Jean Dumont

6, rue du Moulin
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

Tél.: 450 454-5115, p. 5213

Téléc.: 1 877 414-7870

jdumont@upa.qc.ca

Producteurs et productrices acéricoles Bas-Saint-Laurent • Gaspésie

Mylène Gagnon

284, rue Potvin
Rimouski (Québec) G5L 7P5

Tél.: 418 723-2424, p. 4112

N° sans frais: 1 800 463-8001

Téléc.: 418 723-6045

mylenegagnon@upa.qc.ca

Producteurs et productrices acéricoles de la Côte-du-Sud

Lynda Deschênes

1120, 6^e Avenue, bureau 100
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

N° sans frais: 1 888 938-3872, p.1225

Tél. et Téléc.: 581 825-0911

ldeschenes@upa.qc.ca

Producteurs et productrices acéricoles de la Mauricie

Josée Tardif

230, rue Vachon
Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2

Tél.: 819 378-4033, p. 249

Téléc.: 819 371-2712

jtardif@mauricie.upa.qc.ca

Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides

Philippe Duguay

15, chemin de la Grande-Côte, bureau 100
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3

Tél.: 819 208-9372

pduguay@upa.qc.ca

Producteurs et productrices acéricoles de la Beauce

Alain Roy

2550, 127^e Rue
Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1

Tél.: 418 228-5588, p. 1255

N° sans frais: 1 888 938-3872

Téléc.: 418 228-3943

alainroy@upa.qc.ca

Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie

Jasmine Maurice

4300, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6

Tél.: 819 346-8905, p. 5119

Téléc.: 819 346-2533

jmaurice@upa.qc.ca

Producteurs et productrices acéricoles de Montérégie-Est

Jean Dumont

3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3

Tél.: 450 774-9154, p. 5213

Téléc.: 450 778-3797

jdumont@upa.qc.ca

Producteurs et productrices acéricoles de Québec • Rive-Nord

Stéphanie Desrosiers

5185, rue Rideau
Québec (Québec) G2E 5S2

Tél.: 418 872-0770, p. 203

Téléc.: 418 872-3386

sdesrosiers@quebec.upa.qc.ca



**Producteurs
et productrices
acéricoles du Québec**

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 525
Longueuil (Québec) J4H 4G5
450 679-7021 / 1 855 679-7021

ppaq.ca

Design graphique: duvaldesign.ca
Photographies: Hélène Bouffard